

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PARRE, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Frédéric PARRE, Isabelle MEIFFREN, Dominique FOUCHIER, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bernard BENSOUSSAN, Rachida LUCAZEAU, Bruno LOMBARDO, Elisabeth HUSSON BARNIER, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCK, Édith BIEBER, Fabien KALCK, Claude PUYSEGUER, Jean-Luc FAURE, Kevin BODART, Laurent SOULIE, Élisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL.

Absents ayant donné pouvoir :

Laurence STASKIEWICZ ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Élisabeth TOURNEIX-PALLME
Larbi MORCHID ayant donné pouvoir à David MARTINEZ
Agnès DEFOSSE ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE
Sonja VON RODZIEWITZ ayant donné pouvoir à Marilyne RIEU

Étaient absents ou excusée :

Frédéric ORILLAC

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

(00.00.00)

● ● ●

Monsieur LE MAIRE : Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, bonjour à vous. Nous allons pouvoir commencer nos travaux pour ce premier Conseil Municipal de l'année 2025. Avant de débiter ce premier Conseil Municipal de l'année 2025, je vais vous demander de me permettre de vous dire quelques mots, de tenir un petit propos introductif.

J'ai un très grand plaisir à vous retrouver aujourd'hui pour ce premier Conseil Municipal de l'année 2025. J'ai déjà eu plaisir à vous retrouver à de multiples occasions depuis le début de l'année, même si nous sommes encore au début du mois de février. J'ai eu plaisir à vous retrouver lors des cérémonies des vœux, à l'occasion des cérémonies des fameuses galettes de la ville, mais aussi celles des associations tournefeuillaises. À l'occasion de ces moments agréables, nous avons pu nous retrouver nombreux, échanger sur notamment les perspectives pour notre collectivité, pour notre Commune pour l'année 2025 et même au-delà.

Ce début d'année a aussi été marqué par une belle soirée des métiers et de l'orientation pour les collégiens, un très grand succès. Mais il est vrai aujourd'hui que cette manifestation est un rendez-vous incontournable du début de l'année dans notre Commune. Par ailleurs, si je fais un peu le compte de ce qu'il s'est passé depuis le début de cette année encore, la mutuelle communale a été lancée. Elle a été lancée par une réunion publique à laquelle vous avez été, chers Tournefeullais et chères Tournefeullaises, plus de 500 participants à venir vous renseigner sur ce dispositif, sur cette complémentaire santé très importante. C'est important et je vous en remercie. Compte tenu de ce succès, j'invite ceux qui n'ont pas pu venir à la réunion, ou qui n'ont pas pu encore se renseigner, à se rapprocher de notre Centre Communal d'Action Sociale, de manière à prendre un rendez-vous avec les représentants de cette mutuelle qui rencontre un franc succès.

Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons eu le regret d'apprendre le décès de notre ancienne collègue et élue, Dany BUYS. Nous avons eu l'occasion de rendre hommage à Dany BUYS, mais je souhaite insister, pour Dany, qui a été indubitablement un élément important du dispositif municipal pendant de nombreuses années. Elle a indubitablement marqué Tournefeuille de son empreinte pour la culture en particulier, mais pas seulement. Nous savons combien pour elle la culture était un levier au service de la solidarité, de l'émancipation et du développement de notre Commune.

Je l'ai aussi dit et je souhaite le répéter, il nous revient d'être les passeurs de son ambition et de ceux qui l'ont accompagnée à l'époque à Tournefeuille, en particulier pour la culture. C'est ce que nous faisons depuis toujours et que nous continuons avec, notamment, Murielle THOMAS et le service culturel. Nous continuons avec beaucoup d'acharnement à travailler inlassablement à ce que chaque Tournefeullaise et chaque Tournefeullais s'emparent de son droit à la culture.

Pour marquer cet événement, en hommage à Dany, je vous propose tout simplement une minute de silence, si vous en êtes d'accord.

Minute de silence en mémoire de Dany BUYS.

Je vous remercie.

Quelques mots pour vous parler du contexte national avant de débiter nos travaux. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale au mois de juin de l'année dernière, en 2024, notre pays vit une crise démocratique sans précédent. Sans majorité claire à l'Assemblée et sans gouvernement stable, nous en sommes tous réduits à patienter afin que les choses, si possible, se stabilisent.

Nous sommes, les collectivités et leurs représentants, en pleine construction de nos budgets et nous subissons ce contexte comme une double peine. Une double peine, car le pays vient à peine de se doter d'un budget pour l'année. Et depuis plusieurs semaines, nous travaillons sans savoir réellement et précisément sur quelles bases nous allons pouvoir le construire. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure. À l'heure où je vous parle, nous ne connaissons pas encore l'impact de toutes les décisions sur nos finances locales, les impacts des décisions qui ont été prises, qui sont contenues dans la loi de finances 2025. Nous ne les connaissons toujours pas à la mi-février. C'est aussi une double peine, car ce budget nous impose des coupes sans précédent dans nos finances.

Sans rentrer ici dans le débat qui sera le nôtre dans les prochaines minutes, je voudrais affirmer ici une pensée très claire. Nous n'acceptons pas de payer une gestion calamiteuse des finances publiques de l'État par les gouvernements et par notre Président de la République durant ces sept dernières années.

Voilà les quelques propos introductifs que je souhaitais vous délivrer avant le début de nos travaux. Je donne maintenant la parole à Isabelle MEIFFREN pour réaliser l'appel.

Madame MEIFFREN : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Madame MEIFFREN procède à l'appel.

Je vous remercie. Mesdames et messieurs, Monsieur le Maire, l'appel est terminé.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN. Sans plus attendre, nous avons un menu un peu chargé, je vous propose de commencer nos travaux.

Compte tenu de la pièce maîtresse de cet ordre du jour qui est le Débat d'Orientation Budgétaire, je vous propose de traiter d'abord toutes les autres délibérations et de conserver le Débat d'Orientation Budgétaire pour la suite de notre séance.

00001 — Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024.

(00.10.40)

Monsieur le MAIRE : Je vous propose de commencer avec l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024, notre précédente séance du Conseil Municipal.

Y a-t-il des observations à formuler qui ne l'auraient pas été encore ?

Monsieur MERIODEAU : Oui, très rapidement, Monsieur le Maire. Comme je l'ai indiqué au cabinet et aux services, j'ai fait part de petites corrections de plume. Nous allons approuver ce procès-verbal sous réserve de ces corrections qui seront faites dans la foulée. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci à vous. Ces corrections seront prises en compte. Y a-t-il d'autres observations ? Aucune ?

Je sou mets ce procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
00001 — Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024.	34			

00002 — Relevé des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions au Maire.

(00.11.41)

Monsieur le MAIRE : Deuxième document, le relevé des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation d'attribution. Vous avez à examiner ce relevé des décisions.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Il n'y a pas de vote. C'est un donner acte. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
00002 — Relevé des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions au Maire.	34			

URBANISME ET GRANDS PROJETS

DEL25-001 Acquisition des parcelles AM 150, AM 151 et AM 521

(00.12.18)

Monsieur le MAIRE : Nous pouvons entamer nos travaux sur les délibérations à proprement parler, un ensemble de délibérations qui ont trait à l'urbanisme et aux grands projets, avec la première délibération, la délibération numéro une de l'année 2025 et qui concerne l'acquisition de plusieurs parcelles. Pour cela, je donne la parole à Jean DINIS. Merci, Jean.

Monsieur DINIS : Oui, merci, Monsieur le Maire. Pour cette première délibération, il s'agit d'une acquisition de deux parcelles, à l'euro symbolique, situées rue Hélène Boucher. Il y a deux parcelles, l'AM 150 et l'AM 151, qui ont vocation à rester des espaces verts. Sur l'AM 151, il y a un transformateur ENEDIS. Vous avez les plans en annexe.

La parcelle AM 521 est un espace vert aujourd'hui qui est situé entre la rue Hélène Boucher et la rue Guynemer. Il y a une liaison douce qui est importante dans ce secteur et qui est située dans cet espace vert. Bien entendu, elle sera maintenue.

Ces parcelles sont aujourd'hui la propriété de la société Plante Rousse qui est dissoute. Nous proposons une acquisition à l'euro symbolique.

Pour information, la rue Hélène Boucher, la rue Guynemer et la rue du Vercors sont passées récemment dans le domaine public qui est géré par Toulouse Métropole.

Monsieur le MAIRE : Merci, Jean. Y a-t-il des questions concernant cette délibération, ou des remarques ? Pas de remarques, pas de questions. Je sou mets cette délibération à votre vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-001 Acquisition des parcelles AM 150, AM 151 et AM 521	34			

DEL25-002 Acquisition de la parcelle BK26

(00.14.13)

Monsieur le MAIRE : Je passe à la deuxième délibération qui concerne l'acquisition d'une parcelle. Pour cela, je redonne la parole à Jean.

Monsieur DINIS : Oui, merci, Monsieur le Maire. Celle-là est un peu plus simple. Il s'agit d'une petite parcelle qu'il faut acquérir à l'euro symbolique. Elle est située rue de Bel-Air.

Le besoin d'acquérir cette parcelle est lié au fait qu'il y ait un poste de transformation qui est installé dessus. Il s'agit de la parcelle BK26. Cette parcelle est aujourd'hui la propriété de la famille SADA, qui a donné son accord pour une acquisition par la Commune à l'euro symbolique.

Monsieur le MAIRE : Merci, Jean. Y a-t-il une prise de parole qui est demandée ? Rien du tout ? Aucune demande. Je sou mets cette délibération à votre vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-002 Acquisition de la parcelle BK26	34			

DEL25-003 Dénomination de voies nouvelles : impasse des Trèfles et impasse des Jacinthes

(00.15.16)

Monsieur le MAIRE : Nous passons maintenant à la troisième délibération qui concerne toujours l'urbanisme et la dénomination de voies nouvelles. Je redonne la parole à Jean DINIS. Merci, Jean.

Monsieur DINIS : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de dénommer deux nouvelles voies. En effet, on a accordé un permis de construire, en juin 2024, pour une opération de logement au lieu dit Petite République. Il s'agit de la phase 2 d'une ancienne OAP Petite

République. Ce programme immobilier sera desservi par ces deux voies en impasse. Nous proposons de les nommer « Impasse des Trèfles » et « Impasse des Jacinthes ». Il y a un plan de masse qui est joint à la délibération.

Ces voies ont vocation à rester privées, puisqu'elles sont en impasse, mais elles seront ouvertes à la circulation publique.

Monsieur le MAIRE : Merci, Jean. Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a pas de prise de parole. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci à vous.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-003 Dénomination de voies nouvelles : impasse des Trèfles et impasse des Jacinthes	34			

DEL25-004 Contrat de mission d'études économiques et opérationnelles par Europolia sur les secteurs Auriol, Jaurès et Pirac

(00.16.30)

Monsieur le MAIRE : Nous passons à la quatrième et dernière délibération qui traite de l'urbanisme et des grands projets. Il s'agit d'une délibération qui traite du contrat de mission d'études économiques et opérationnelles pris en charge par EUROPOLIA sur les secteurs Auriol, Jaurès et Pirac.

Je laisse la parole à Bernard BENSOUSSAN pour ce sujet qui concerne un grand projet.

Monsieur BENSOUSSAN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Nous avons identifié sur le territoire de la Commune des secteurs de mutation sur lesquels nous avons engagé, depuis un certain temps, avec l'EPFL, des démarches de maîtrise foncière. Sur ces secteurs, nous avons confié à l'Agence d'urbanisme de l'aire urbaine des études de composition urbaine portant sur ces périmètres, sur lesquelles nous souhaitons disposer de programmations permettant, in fine, d'orienter les opérateurs immobiliers vers la réalisation de projets qualitatifs.

Afin de définir ces programmes et montages ad hoc sur ces territoires de mutation, nous avons mobilisé conjointement EUROPOLIA, société à laquelle nous avons adhéré il n'y a pas si longtemps que cela, pour son expérience. Nous avons aussi confié à l'Auat et au territoire sud de Toulouse Métropole une étude pluridisciplinaire pilotée par nos services. EUROPOLIA sera chargée de définir les conditions de réalisation économique des scénarios et de programmations projetées et préconiser ou conforter les bons montages opérationnels pour permettre leur concrétisation effective.

Pour chaque projet, EUROPOLIA délivrera, en lien avec l'Auat, un bilan promoteur ou aménageur et un rapport stratégique opérationnel pour y intégrer un chiffrage des travaux d'espace public, d'éventuelles études préalables, les outils de financement mobilisables, le

coût des constructions et le prix de cession potentiel aux acquéreurs finaux. L'idée est d'avoir un prix de sortie à chaque fois d'une opération et pour que l'on arrive à maîtriser ces prix de sortie.

Dans un contexte économique existant, l'ensemble de ces études vise à accompagner l'évolution de notre ville pour mieux protéger notre cadre de vie, garantir un haut niveau de qualité environnementale et d'habitabilité, diversifier l'offre de logement, affirmer les dimensions de l'espace public et des mobilités actives.

À ce jour et dans l'attente de l'adoption du PLUi-H en fin d'année, trois secteurs d'études ont été déterminés pour 2025, pour un montant total de 16 760 €. Nous avons :

- le secteur du boulevard Vincent Auriol, près du commissariat de police.
- Le secteur d'entrée de ville, avenue Jean-Jaurès.
- Le secteur Prat-Pirac, chemin Ramelet-Moundi.

Ce sont des secteurs où un certain nombre de parcelles est porté par la Commune ou par l'EPFL et on en perçoit tout l'intérêt du fait de leur position stratégique sur la Ville.

Pour chaque secteur, l'Auat proposera trois scénarios de compositions urbaines différentes et EUROPOLIA, par ses études économiques, confortera les propositions. Le cas échéant, la Commune pourra être amenée à étendre les présents contrats à d'autres secteurs, de mutations sur ce territoire. Nous le ferons par avenant à ce contrat, que nous allons adopter maintenant.

La Société Publique Locale Europolia est en situation de quasi-régie, selon l'article L2511-1 du Code des commandes publiques. Ce présent contrat ne sera pas soumis à concurrence préalable.

Il convient d'adopter ce contrat. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Merci, Bernard, pour cet exposé complet concernant cette affaire. Y a-t-il sur ce sujet des demandes de prise de parole ? Oui, Madame STOLL, vous avez la parole.

Madame STOLL : Oui, c'est simplement une précision. Quand vous parlez du site de Pirac, pourriez-vous le délimiter, pour mieux l'identifier ? Merci bien.

Monsieur le MAIRE : Bernard, qui connaît cela par cœur.

Monsieur BENSOUSSAN : Si vous avez pris le temps d'observer l'annexe, vous avez exactement les secteurs concernés. Sur le site de Pirac, ce sont les parcelles que nous possédons, soit en propre, soit au travers de l'EPFL, qui sont le plus près du domaine de Pirac, qui est une zone plus réservée à l'économique. C'est la suite de Petite République 1, en allant plus vers Toulouse, qui est concernée.

Monsieur le MAIRE : Oui ?

Madame STOLL : Une petite précision. J'en parle, parce qu'on a pu avoir l'annexe, mais le public qui nous écoute n'a rien vu de tout cela, d'où l'intérêt d'avoir ces précisions-là. Le nombre d'hectares concernés par cette parcelle ?

Monsieur BENSOUSSAN : Il y a plusieurs parcelles. Les parcelles concernées sont plus réduites. À Pirac, on doit arriver peut-être à 2,5 hectares, 3 hectares.

Monsieur le MAIRE : Oui ?

Madame STOLL : S'agit-il du projet de parking aérien en silo ? Est-ce encore un autre projet qui viendrait se greffer ?

Monsieur BENSOUSSAN : Cela n'a rien à voir, je m'en excuse. Ce parking est rattaché à un projet économique et non pas à un projet d'habitat. Ce sont les parcelles d'à côté. Vous êtes allée un peu trop loin vers Toulouse. On est un peu plus vers Tournefeuille, à quelques mètres près.

Monsieur le MAIRE : Oui, c'est dans le même secteur, mais ce ne sont pas les mêmes parcelles, ce n'est pas le même projet.

Madame STOLL : Ce n'est pas le même projet, mais le premier projet concernant ces bureaux et ces parkings en silo, de mémoire, doivent occuper 3 hectares, plus les 2,5 hectares dont vous parlez maintenant. Est-ce cela ? 5,5, 6 hectares en tout.

Monsieur BENSOUSSAN : Ce sont des projets totalement différents.

Madame STOLL : J'entends bien.

Monsieur BENSOUSSAN : Il y a un projet économique sur un terrain économique, destiné à l'économique, et un projet d'habitat sur des terrains destinés à de l'habitat. Mais ils ne sont pas rattachés l'un à l'autre, ce sont deux projets différents. Il y a le corridor écologique qui passe entre le projet habitat et le projet économique. Ils ne sont même pas contigus.

Monsieur le MAIRE : Oui, Monsieur SOULIE ?

Monsieur SOULIE : Oui, j'ai juste une petite question. Déjà, je voudrais me réjouir, Monsieur BENSOUSSAN parle du corridor écologique. Je trouve cela plutôt positif qu'EUROPOLIA prenne en charge ce volet. On a certainement à cœur de faire le lien avec le PLUi-H et cette fameuse trame vert et bleu. Ma question porte sur le périmètre. J'ai l'impression qu'il y a certaines zones hachurées du périmètre en question qui font partie du projet immobilier Petite République. Je ne comprends pas bien. On demande une étude sur des zones où il y a déjà des projets qui sont engagés. Est-ce que je me trompe ?

Monsieur le MAIRE : Bernard, oui. Il va vous répondre.

Monsieur BENSOUSSAN : Sur ce projet, vous voyez l'encadrement que l'on a fait, le cercle rouge qui encadre un certain nombre de parcelles. Il y en a huit en tout. Dans ce périmètre-là, il y a des parcelles que l'on possède et d'autres parcelles qui sont portées par l'EPFL. Toutes ces parcelles-là ne sont pas construites dans le cadre de Petite République 1, c'est à part. C'est sûr qu'il y en a un certain nombre qui sont dans le zoom, que l'on a voulu délimiter. Le périmètre de l'étude ne concerne que les propriétés qui ne sont pas encore bâties par les nouvelles constructions.

Monsieur le MAIRE : On est en zone urbaine. C'est bâti. Cela n'a rien à voir avec le terrain dont vous parliez tout à l'heure. Il s'agit de rebâtir, c'est du renouvellement urbain.

Monsieur BENSOUSSAN : C'est un secteur de renouvellement urbain, comme les deux autres secteurs où il y a des propriétés bâties dessus, mais on va reconstruire dessus. On va reconstruire la ville sur elle-même. C'est le grand choix du PLUi-H.

Monsieur SOULIE : Je comprends mieux. Il faut s'intéresser uniquement à ce qui est dans le cercle rouge et pas la totalité des parcelles hachurées.

Monsieur BENSOUSSAN : C'est cela, c'est le zoom.

Monsieur SOULIE : Comme il n'y a pas de légende, j'avais interprété que c'était l'ensemble.

Monsieur BENSOUSSAN : Les autres parcelles hachurées qui sont plus à l'Ouest, cela fait partie de l'opération Petite République 2, dont on vous a parlé tout à l'heure. C'est là où il y aura les impasses des Trèfles et des Jacinthes.

Monsieur le MAIRE : Celles qui sont hachurées, mais qui ne sont pas dans le cercle, sont portées par l'EPFL ?

Monsieur BENSOUSSAN : Elles sont portées soit par l'EPFL, soit par des bailleurs. Ce sont les chalets qui ont racheté l'année dernière, il n'y a pas si longtemps que cela, ces parcelles à l'EPFL. Ces trois parcelles sont à part. Elles font partie du projet Petite République 2 et non pas de cette extension de Prat-Pirac plus à l'est.

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE ?

Monsieur SOULIE : J'imagine que ces parcelles sont numérotées au cadastre, que c'est dans le dossier. Il doit y avoir une numérotation des parcelles. Pourrait-on avoir cette liste avec les numéros de cadastre ? Est-ce possible ?

Monsieur BENSOUSSAN : Si vous grossissez ces petits schémas, je vous invite à le faire sur votre ordinateur et vous verrez que chaque parcelle a son numéro.

Monsieur le MAIRE : Vous avez le numéro sur la parcelle. Est-ce illisible ? On vous les donnera.

Monsieur SOULIE : Ce sont des images, on ne peut pas zoomer dessus. Merci.

Monsieur le MAIRE : On vous les donnera. On vous donnera le numéro de section et le numéro de parcelle pour chacune d'elles.

Monsieur le MAIRE : Merci pour cet éclairage, Bernard. Je sou mets cette délibération n° 4 à votre vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-004 Contrat de mission d'études économiques et opérationnelles par Europolia sur le secteur Auriol, Jaurès et Pirac	34			

RESTAURATION SCOLAIRE

DEL25-005 Adhésion à l'accord-cadre relatif à l'achat de produits d'épicerie sucrée et salée dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

(00.28.05)

Monsieur le MAIRE : Nous allons passer à la délibération n° 25-005. Nous changeons de thème. Nous passons à la restauration scolaire.

Il s'agit d'une délibération concernant l'adhésion à l'accord-cadre relatif à l'achat de produits d'épicerie, sucrés et salés, dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Je présume qu'il s'agit d'un renouvellement. Je vais donner la parole à Alain PAUL. Merci, Alain, qui va préciser tout cela.

Monsieur PAUL : Merci, Monsieur le Maire. Oui, c'est un renouvellement, puisque c'est une convention qui est signée depuis 2018. C'est un renouvellement annuel de cette signature.

C'est pour profiter de la centrale de commandes du Conseil Départemental et profiter des prix attractifs que peut fournir cette centrale pour tout ce qui est épicerie, salé et sucré. Comme c'est une centrale d'achat qui est plus spécialisée dans l'achat pour les collèges, ils vont aussi interroger notre restauration centrale afin de savoir quels peuvent être les denrées plus adaptées pour les enfants de primaire. Cela mène jusqu'en 2027, puisqu'en 2027, nous referons les marchés. On aura à signer ou pas les nouvelles conventions.

Monsieur le MAIRE : Merci, Alain, pour ces explications. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? Nous passons au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour.

Merci à vous. Merci, Alain.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-005 Adhésion à l'accord-cadre relatif à l'achat de produits d'épicerie sucrée et salée dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne	34			

ÉDUCATION

DEL25-007 Création de l'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant

(00.30.00)

Monsieur le MAIRE : Nous mettons de côté le plus gros dossier de cet ordre du jour, le Débat d'Orientation Budgétaire, nous passons à l'éducation, avec la délibération 25-007. Il s'agit de la création de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Je laisse la parole à Corinne CURVALE pour ces explications.

Madame CURVALE : Merci, Monsieur le Maire. Cela va être un peu détaillé, mais comme c'est une nouvelle compétence qui est dévolue aux Communes, c'est important de bien comprendre de quoi il s'agit.

La Loi de 2023-1196 pour le plein emploi, de décembre 2023, dans son titre 4 intitulé « Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant », énonce la création du nouveau service public de la petite enfance. La mission de ce service public de la petite enfance consiste à garantir le droit à une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles, et comparable sur l'ensemble du territoire, tout en assurant un niveau élevé de qualité, quel que soit le mode d'accueil.

Le service public de la petite enfance répond ainsi à deux objectifs principaux :

- permettre aux parents de continuer à travailler ou de reprendre rapidement un emploi après une naissance, de se former ou de chercher un emploi, et ce, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, soutenir la parentalité et lutter contre la pauvreté,
- favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce, lutter par ce biais contre les inégalités sociales.

Ainsi, la Loi du 18 décembre 2023 crée le statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les Communes, dès 2025, avec de nouvelles obligations qui en découlent.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les Communes, autorités organisatrices, seront compétentes pour :

- recenser les besoins des parents, ainsi que les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire.
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, ainsi que les futurs parents et les assistantes maternelles.
- planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.
- soutenir la qualité des modes d'accueil.

Pour la mise en œuvre de cette compétence petite enfance, la ville de Tournefeuille dispose aujourd'hui sur son territoire de :

- une capacité journalière d'accueil en mode collectif de 245 places réparties au sein de trois établissements municipaux,
- deux structures associatives,
- deux crèches d'entreprise.

Au sein de ces trois multi accueils communaux (Moulin Calin, Graine de Lutin et l'Île aux Bambins), la ville emploie 70 professionnels. La Commune compte également 325 places d'accueil individuel au domicile, de 90 assistantes maternelles indépendantes, dont une majorité fréquente le relais petite enfance. Par sa capacité globale d'accueil individuel et collectif de 570 places, la Ville est en mesure de répondre aux objectifs de cette évolution réglementaire et d'assurer sa fonction d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Pour la réalisation de ces quatre missions principales, la commune s'appuiera sur la Convention Territoriale Globale (la CTG), qui a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental le 1^{er} janvier 2022, pour quatre ans, notamment sur les données issues du diagnostic de territoire, mises à jour annuellement, et sur le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance adossée à cette même CTG.

La mission d'information et d'accompagnement des familles et des assistantes maternelles est respectivement assurée par la coordinatrice petite enfance, par le biais du guichet unique des préinscriptions, et par le relais petite enfance, qui accompagne les familles en recherche d'une assistante maternelle indépendante ou qui exerce au sein d'une maison d'assistante maternelle.

La Loi du 18 décembre 2023 instaure un pouvoir décisionnel de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droits privés accueillant des enfants de moins de 6 ans. L'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur ces projets devra être motivé au regard des besoins du territoire et sera contraignant.

Cet avis devra être rendu par délibération de la Commune. Le président du Conseil Départemental ne pourra autoriser ces projets que si la collectivité y est favorable.

Conformément aux objectifs de la CAF, en matière de développement du nombre de places, la Ville de Tournefeuille a décidé, dans le cadre de sa politique volontariste de la petite enfance :

- par la délibération 2024-044, l'extension du multi accueil Île aux bambins,
- par la contractualisation d'un nombre de places supplémentaires au sein d'une crèche partenaire privée, soit 14 places supplémentaires dès cette année 2025.

Ce développement portera la capacité totale d'accueil sur Tournefeuille à 584 places. La ville améliorera encore par ce biais son taux de couverture globale du territoire en termes de places, qui est aujourd'hui de 68,3 %, déjà supérieur au taux national, 60 %, et au taux départemental, 61,1 %.

Monsieur le MAIRE : Merci, Corinne. Sur ce sujet important, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pas de demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité. Merci à vous. Cette délibération est adoptée.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-007 Création de l'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant	34			

DEL25-008 Mise à jour des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune

(00.36.53)

Monsieur le MAIRE : Nous allons passer à la délibération suivante, la huitième dans l'ordre, qui concerne la mise à jour des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Commune. Je donne pour cela la parole à Rachida LUCAZEAU. Merci, Rachida.

Madame LUCAZEAU : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est une mise à jour du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Commune. Ce que nous proposons par cette délibération, c'est de prendre en considération les besoins des parents, d'harmoniser les pratiques en maintenant une qualité de l'offre pour l'accueil pendant les temps péri et extrascolaires.

Nous avons mis à jour ce règlement sur quatre points. Le premier point étant les modalités de réservation pour l'accueil extrascolaire, en lien avec les recommandations de la CAF de la Haute-Garonne. Pour ce point-là, il s'agit d'assouplir les demandes de réservation sur les durées de fréquentation. À ce jour, il y avait une obligation d'une réservation pour les parents de trois jours d'affilée. Lorsque cette délibération sera votée, les parents ne pourront réserver qu'une demi-journée ou une journée, qui répond aussi à la demande des parents.

Concernant le deuxième point, ce sont les informations relatives à la mise en œuvre des protocoles relatifs aux Projets d'Accueil Individualisé (PAI). Pour mieux connaître la situation des enfants et répondre au mieux à leur accueil, nous demandons aux parents de fournir des notifications de la MDPH. Cela répond à une demande de notre partenaire privilégié, qui est la CAF, et ce, dans le cadre d'une attribution majorée pour l'accompagnement de ces enfants en situation de handicap. Les PAI concernent également les allergies alimentaires. Nous demandons aux parents, et nous allons leur laisser un délai maximum de trois mois après la rentrée, pour nous fournir les éléments demandés sur la santé de leurs enfants.

Le troisième point concerne les modalités relatives à l'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE). Avec cette précision sur le règlement intérieur, nous souhaitons mettre un terme aux mauvaises pratiques des parents sur l'accueil de leurs enfants. Par exemple, lorsqu'un enfant est absent le matin, il ne pourra pas être accueilli sur la pause méridienne. Il y a des parents qui, pour une raison ou une autre,

l'enfant manque le matin, mais l'amènent sur la pause méridienne pour le repas. Ce ne sera plus possible. Un autre point, c'est sur le transport scolaire. Lorsque les enfants prennent le transport scolaire. À l'arrivée, si l'un des deux parents est absent, c'est la coutume que le parent soit là pour l'accueillir, c'est mieux quand c'est écrit. Si un parent n'est pas là, il reviendra sur son groupe scolaire au sein de son ALAE.

Le quatrième point, ce sont les modalités d'adhésion aux activités proposées par le service jeunesse hors accueil de loisirs. On veut spécifier les choses en inscrivant les modalités d'adhésion au service jeunesse qui est de 10,30 € pour les Tournefeullais et de 14,30 € pour les extérieurs, pour les structures que sont l'Archipel et le Quai. Voilà pour cette délibération, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Merci, Rachida. Merci pour ces explications. Quelque chose d'important, puisqu'il s'agit de gérer les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Commune. Un sujet important. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non, pas de demandes de prise de parole ? Je vais soumettre cette délibération à votre vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci encore pour cette unanimité. Cette délibération est adoptée. Je laisse la parole quelques secondes à Isabelle.

Madame MEIFFREN : Quelques secondes pour vous dire que notre collègue Sonja VON RODZIEWITZ vient de s'excuser. Elle ne sera pas là. Marilyn RIEU détient son pouvoir jusqu'à la fin du conseil.

Monsieur le MAIRE : Merci, Isabelle.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-008 Mise à jour des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune	34			

DEL25-009 Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil municipaux du jeune enfant

(00.41.52)

Monsieur le MAIRE : Nous passons à la neuvième délibération qui concerne les modifications du règlement de fonctionnement des établissements d'accueils municipaux du jeune enfant. Je redonne pour cela la parole à Corinne CURVALE. Merci, Corinne.

Madame CURVALE : Merci, Monsieur le Maire. Les structures multi accueils petite enfance de la Commune sont soumises à un règlement de fonctionnement. Afin de prendre en compte l'évolution des besoins et l'harmonisation des pratiques, il est nécessaire de mettre à jour ce règlement de fonctionnement sur différents points.

En premier, conformément aux dernières recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne de janvier 2024 et à la mise en place du service public de la Petite Enfance, il convient de mentionner la prise en charge financière par la CAF de trois journées pédagogiques, par structure, dédiée à la réflexion des professionnels sur différentes thématiques, en dehors de la présence des enfants. Ensuite, il faut aussi mentionner la réorganisation du service Petite Enfance sur le plan médical, avec la présence d'un référent santé accueil inclusif à temps plein depuis 2023, au sein du service. Enfin, il convient d'apporter des modifications à ce règlement de fonctionnement suite au contrôle de la CAF au sein de deux des structures en 2024, sur les points suivants :

- suppression de la tolérance de sept minutes réalisées hors contrat lors des badgages. La réservation se fait au quart d'heure, ce qui est déjà favorable aux familles.
- élargissement de la contractualisation au mois répondant au plus près aux besoins des familles.

Monsieur le MAIRE : Merci, Corinne, pour ces précisions. Un sujet important qui touche des structures communales. Tu as bien fait de rappeler que ces évolutions sont nécessaires, mais toujours pour conforter la qualité de l'accueil des enfants et des familles au sein de nos structures.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci une nouvelle fois pour votre unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-009 Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil municipaux du jeune enfant	34			

DEL 25-010 Convention avec le Rectorat de l'académie de Toulouse relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans les écoles maternelles et élémentaires

(00.44.19)

Monsieur le MAIRE : Nous passons à la délibération n° 10 qui concerne donc la convention avec le rectorat de l'Académie de Toulouse, relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, les AESH, sur le temps de pause méridienne dans les écoles maternelles et élémentaires. Pour cette délibération, je repasse la parole à Rachida LUCAZEAU, qui est déléguée à l'éducation.

Madame LUCAZEAU : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération évoque une convention avec le rectorat de l'Académie de Toulouse qui précise l'intervention d'accompagnants des élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne en écoles maternelles et en écoles élémentaires.

Cette convention renvoie à la Loi du 27 mai 2024, qui indique que lorsqu'une collectivité organise un service de restauration scolaire et des temps d'activité périscolaire, il appartient à l'État de prendre en charge la rémunération du personnel affecté à ces temps. Ce sont les accompagnants des élèves en situation de handicap, les AESH, et la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui préviendront la Commune des AESH intervenant sur ces temps-là, ainsi que les enfants dont ils assument l'accompagnement. En cas d'absence de ces personnels, il pourvoira normalement à leur remplacement.

Concernant l'exercice des tâches qui incombent aux AESH, ces derniers se conformeront aux consignes du responsable des activités périscolaires de notre ville. Cette convention est conclue pour cette année scolaire en cours (2024-2025) et elle sera reconduite dans la limite de cinq années.

Pour information, seuls les enfants qui ont reçu une notification pour un accompagnement individuel sur la pause méridienne bénéficieront des AESH. À ce jour, ils sont cinq sur nos groupes scolaires.

Monsieur le MAIRE : Merci, Rachida, pour ces précisions. J'en profite pour rajouter que selon nos calculs et notre évaluation, il manquerait à ce jour 11 AESH dans nos écoles. Ce que j'ai eu l'occasion de rappeler récemment aux directeurs d'académie des services de l'éducation nationale, de manière la plus directe possible.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet important aussi ? Tous les sujets sont importants. Non, pas de demandes de prise de parole ? Je sou mets cette délibération également à votre vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie une nouvelle fois pour cette unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 25-010 Convention avec le Rectorat de l'académie de Toulouse relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans les écoles maternelles et élémentaires	34			

CULTURE

DEL25-011 Désignation du représentant de la commune de Tournefeuille au conseil d'administration de L'Usine, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

(00.47.41)

Monsieur le MAIRE : Nous passons à la culture maintenant. C'est Murielle THOMAS qui va nous parler de cette onzième délibération qui concerne la désignation du représentant de la Commune de Tournefeuille au Conseil d'Administration de L'Usine. Merci, Murielle.

Madame THOMAS : Merci, Monsieur le Maire. Je restitue juste rapidement le contexte. Le ministère de la Culture a mandaté sa direction générale de la création artistique pour réaliser un rapport d'inspection de L'Usine au titre du label du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public. Dans ce rapport, il est préconisé une révision des statuts de l'association, incluant une présence des partenaires publics dans l'usine au sein du Conseil d'Administration.

À ce titre, je propose à l'Assemblée la désignation d'un représentant de la Commune de Tournefeuille au Conseil d'Administration de l'Usine. Les statuts ont été modifiés lors du conseil d'administration du 19 décembre 2024. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Frédéric PARRE comme représentant de la Commune de Tournefeuille au sein de ce Conseil d'Administration. Y siégeront également, dans le collège financeur l'État : Toulouse Métropole et la Ville, qui deviennent membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le MAIRE : Merci, Murielle, pour ces explications. Y a-t-il des demandes de parole à ce sujet ? Non ? Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité à nouveau. La délibération est adoptée.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-011 Désignation du représentant de la commune de Tournefeuille au conseil d'administration de L'Usine, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)	34			

SOLIDARITÉ

DEL25-012 Mise à disposition gratuite de locaux au sein de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité

(00.49.30)

Monsieur le MAIRE : Ensuite, la douzième délibération de la journée, plutôt la numéro 12. La onzième à ce stade, qui concerne la mise à disposition gratuite de locaux au sein de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité de Tournefeuille. Je donne la parole à Élisabeth HUSSON BARNIER. Merci, Élisabeth.

Madame HUSSON BARNIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nos administrés demandeurs d'emploi ont la possibilité de se faire accompagner par des acteurs de l'emploi. Nous avons déjà une convention avec La Passerelle, que bon nombre d'entre vous connaissent. La municipalité favorise la mise en relation des deux parties, les demandeurs d'emploi d'un côté, les professionnels de l'autre, de manière à ce que les Tournefeuillaises et Tournefeuillais puissent être aidés dans leur recherche d'emploi.

Chaque association ou chaque organisme qui intervient doit désormais faire l'objet d'une convention avec la Ville. Par conséquent, c'est ce qui vous est proposé. Vous voyez que nous avons un certain nombre d'intervenants. Si vous en êtes d'accord, nous allons autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec chacun de ces organismes, de manière à pouvoir accueillir les administrés qui le souhaitent au sein de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité qui se trouve dans le secteur de la Paderne.

Ces conventions vont fixer les conditions d'accueil. Ce sont généralement des conventions sur une année renouvelable.

Monsieur le MAIRE : Merci, Elisabeth. Vous avez ces projets de conventions qui sont annexés à la délibération.

Y a-t-il des questions ou une demande de prise de parole à ce sujet ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-012 Mise à disposition gratuite de locaux au sein de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité	34			

ASSOCIATION

DEL25-013 Adhésion à l'association Colosse aux pieds d'argile

(00.51.37)

Monsieur le MAIRE : Nous passons maintenant à la délibération n° 13 qui concerne l'adhésion à l'association Colosse aux pieds d'argile. Pour cela, je donne la parole à Marilyne RIEU, que je remercie d'avance.

Madame RIEU : Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est de permettre à la ville de Tournefeuille d'adhérer à l'association Colosse aux pieds d'argile. Cette association a pour mission la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels encadrant les enfants et l'accompagnement des victimes de violences sexistes, sexuelles et de

harcèlement. Cette association œuvre dans le domaine sportif, culturel, mais également de la jeunesse.

L'adhésion ainsi permettra à Tournefeuille de bénéficier de documents de sensibilisation à l'attention d'éventuelles victimes, à l'attention des professionnels et également de formation auprès des éducateurs et des enfants, afin de prévenir. Cette adhésion est d'un montant de 150 €.

Monsieur le MAIRE : Merci, Marilyne. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Non. Nous passons au vote. Des contres ? Des abstentions ? Tout le monde est pour cette belle action, ce beau partenariat. Merci à vous.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-013 Adhésion à l'association Colosse aux pieds d'argile	34			

FINANCES

DEL25-006 Débat d'orientations budgétaires 2025

(00.53.02)

Monsieur le MAIRE : Nous en avons fini avec les autres délibérations, celles qui ne concernent pas les finances. Comme chaque année, au mois de février, nous allons passer au morceau de choix, au Débat d'Orientations Budgétaires. C'est un moment important. Chaque année, nous devons d'abord, préalablement au vote du budget qui viendra normalement fin mars ou tout début du mois d'avril, exposer et débattre de nos orientations budgétaires.

Préalablement, je voudrais vous dire quelques mots. Pour une collectivité comme la nôtre, le travail de préparation du budget de l'année suivante débute toujours l'année précédente, au début de l'automne, septembre-octobre. Or, en 2024 et jusqu'à aujourd'hui, l'instabilité provoquée par la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, au mois de juin 2024, le dépôt tardif d'un projet de Loi de Finances qui a impacté fortement les budgets des collectivités territoriales et la censure du gouvernement de Michel BARNIER, fin 2024, qui a suivi, avant la fin de l'année 2024, ont fait peser sur la préparation budgétaire de la ville à la fois une très grande incertitude et une inquiétude sur notre capacité à préserver, demain, nos services publics de proximité. Ces craintes et ces inconnus ne sont pas levés aujourd'hui, malgré la formation d'un nouveau gouvernement et malgré le vote, via la Constitution, l'article 49.3 de la Loi de Finances 2025.

Par ailleurs, le contexte international ne permet pas d'avoir une vision claire de l'évolution de l'économie mondiale. Ceci impacte aussi directement les comptes nationaux, les comptes communaux, au travers notamment des coûts de matériaux que nous utilisons pour réaliser nos investissements.

Dans ce contexte, malgré une gestion saine de ces finances, reconnue comme telle, la ville de Tournefeuille se doit, d'une part, d'être très prudente dans ses prévisions davantage aujourd'hui, et d'autre part, de redoubler d'efforts pour une maîtrise accrue de ses dépenses de gestion.

Cette prise en compte par nous de ces contraintes nous permettra à la fois de sécuriser autant que possible nos investissements qui sont nécessaires pour maintenir les services publics. Elle nous permettra aussi de nous ajuster aux évolutions du contexte, qui est toujours très incertain, et de mettre en œuvre, de poursuivre les projets que nous avons décidés par notre majorité. C'est nécessaire, parce que nos projets répondent tout simplement aux besoins des Tournefeuillaises et des Tournefeuillais.

Oui, nous présentons aujourd'hui un rapport d'orientation budgétaire qui illustre notre vision, à ce jour, d'un budget 2025 juste et responsable. Par définition, ne peuvent pas être intégrés dans ces orientations budgétaires, de nouvelles mesures qui pourraient une nouvelle fois faire porter injustement aux collectivités, en général, une part importante du dérapage des finances publiques. Nous n'avons pas encore toutes les précisions rattachées à la Loi de Finances qui a été votée la semaine dernière.

Ces orientations budgétaires reprennent nos priorités telles que nous les portons depuis le début du mandat. Vous les connaissez et nous aurons l'occasion de les rappeler tout à l'heure. Notre volonté de poursuivre les investissements et de ne pas augmenter les impôts locaux aboutit à un strict équilibre qui serait forcément impacté par toute décision nationale qui contraindrait davantage nos budgets, ceux des collectivités locales. Dans ces conditions, les données présentées au stade du rapport d'orientation budgétaire seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget qui interviendra normalement au tout début du mois d'avril 2025, à l'occasion de notre prochain Conseil Municipal, comme chaque année.

Nous présentons nos orientations budgétaires, avec les informations que nous détenons à ce jour. Avant d'en débattre, je vais donner la parole à Dominique FOUCHIER qui va nous présenter justement ces orientations budgétaires 2025 pour notre collectivité.

Monsieur FOUCHIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le timbre de ce rapport d'orientation budgétaire que je vais décrire rapidement et de ce Débat d'Orientation Budgétaire ont été parfaitement décrits. Je vais simplement essayer de vous traduire, avec les chiffres qui sont les nôtres, les éléments d'incertitude du contexte, de prudence...

Notre assemblée est maintenant rompue au cycle d'orientation budgétaire (BP, décision modificative). La particularité de cette année 2025 est la suivante :

- les orientations sont plus difficiles,
- les prévisions au budget primitif seront plus incertaines,
- les ajustements en décision modificative seront sans doute plus nombreuses que d'habitude.

Nous avons l'habitude, à Tournefeuille, d'une précision dans notre budget primitif qui nous a menés à peu de décisions modificatives. Pensons à 2024, où nous avons pris une DM pour environ 300 000 € sur 40 millions de fonctionnements. C'est cela qu'il faut avoir en tête dans

cet exercice de 2025, avec cette particularité. Mais en même temps, nous réussirons cet exercice.

Vous avez reçu un document particulièrement complet, 45 pages. Un certain nombre de chiffres doivent être actualisés. Je vais en actualiser un certain nombre, d'autres le seront aussi. Il témoigne du souhait de Monsieur le Maire et de la municipalité d'être transparent sur l'ensemble de ces éléments-là. Je crois que c'est important, pour avoir un débat serein, de comprendre ces chiffres ainsi que l'ensemble de ces éléments. À l'appui, vous avez un document extrêmement complet.

Je vais reprendre quelques items de ce rapport d'orientation budgétaire. Le Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie toujours sur l'atterrissage de l'année précédente. Nous allons faire un point sur le résultat de 2024, qui est quasiment connu maintenant, quasiment définitif, les éléments de contexte, pour donner quelques chiffres au contexte qu'évoquait Monsieur le Maire et vous rappeler ensuite quelles sont nos propositions d'orientation budgétaire, ce que nous mettons au débat et sur lesquelles vous aurez des propositions à formuler. Nous avons à exprimer un certain nombre de choses sur la stratégie financière de la collectivité : épargne, emprunt, dette. Nous avons aussi à faire un petit zoom sur le chapitre 012, sur le personnel, sur les ressources humaines. Je ferai également cet exposé, ce zoom, que vous trouvez dans le rapport d'orientation budgétaire.

Quatre chiffres pour préciser les éléments de contexte. L'inflation pour 2025, l'estimation du PLF : 1,8. Un léger ralentissement de l'inflation. Elle était de 2,3 en 2024. Vous trouverez dans le rapport d'orientation budgétaire des éléments beaucoup plus importants à l'échelle de la zone européenne ou à l'échelle internationale sur cette question de l'inflation. Je ne vais pas sur cela. Se rappeler quand même que l'inflation ralentit : 5,6 en 2023, 5,2 en 2022. Nous sommes sur une inflation qui est baissière.

La question de la croissance est préoccupante. Pourquoi je dis cela ? Les estimations du projet de Loi de Finances sont basées sur une croissance du Produit Intérieur Brut à 1,2. Les économistes estiment aujourd'hui que l'on n'atteindra pas 1,2, que l'on sera vraisemblablement à 0,9, 0,8 pour les plus pessimistes. La présentation qui vous est faite, repose sur l'estimation qui est faite globalement, mais soyons prudents et faisons nôtre la prudence des économistes sur cette question de la croissance. Avec ce que je viens d'indiquer, sans doute plus entre 0,9 et 1 %. Elle était en 2024 de 1,1 %.

À ces chiffres aussi clairs que possible, il faut se dire que le contexte économique de notre territoire n'est pas bon. Derrière les grands comptes de l'aéronautique, de l'électronique, d'un certain nombre de domaines d'activités qui sont très importants pour notre territoire, les Très Petites Entreprises et les PME sont très inquiètes. Leur chiffre d'affaires a baissé en fin d'année 2024. Les carnets de commandes ne sont pas bons et une inquiétude gagne les TPE de notre territoire. Le chômage est reparti à la hausse en fin d'année 2024. C'est très préoccupant, en particulier sur le chômage des jeunes.

Mes chers collègues, il ne faut pas penser que ces éléments que je viens d'indiquer, sont extérieurs à notre collectivité, pas uniquement dans notre équilibre budgétaire, mais ne serait-ce que dans l'attention sociale que nous avons à porter à ces publics. On aura l'occasion d'en reparler au titre des DMT0. Le secteur de l'immobilier est toujours en crise. Je ne le dis pas de façon suspendue, vaporeuse. On dira quel est le manque à percevoir sur

les droits de mutation, les frais de notaire. Le contexte est très marqué depuis deux ans, cela se poursuivra en 2025, sur la question du marché de l'immobilier.

Monsieur le Maire évoquait un certain nombre d'interrogations. Je passe vite. Monsieur BAYROU est revenu sur l'effort qui a été demandé aux collectivités locales. Monsieur BARNIER, c'étaient 5 milliards d'euros, Monsieur BAYROU, 2,2 milliards. Il faut éclairer ce projet de loi de finances avec les informations dont nous disposons aujourd'hui. Je ne reviens pas sur ce qu'il y avait avant, sur quoi on est revenu. C'est trop compliqué. Gel de la TVA qui sera versée aux collectivités, c'est un premier point. Un dispositif dont vous avez entendu parler, qui était avant dénommé « un fonds de précaution », qui est aujourd'hui appelé un « DILICO », un Dispositif de Lissage CONjoncturel Des Recettes Fiscales. On imagine Bercy mouliner à la fois la calculette, mais aussi les lettres pour nous trouver des dénominations de dispositifs. Ce dispositif va peser sur un certain nombre de collectivités, dans le gel d'un certain nombre de recettes fiscales qui leur sont dues. Le mode de calcul est à peu près connu aujourd'hui. Les collectivités impactées, pas tout à fait. Nous ne savons pas, à l'heure où je vous parle, si la Commune de Tournefeuille sera impactée par ce dispositif de lissage de nos recettes fiscales, de moins-perçu par rapport à ce que l'on devrait percevoir. Lorsque l'on élaborera le BP, on saura si nous avons une moins-value sur nos recettes fiscales.

Je passe sur le sujet. J'évoquais le gel de la TVA. On reparlera au titre du chapitre 012 sur les dépenses de personnel. Un élément très important pour cette année : le taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. Il y a un déficit majeur sur cette Caisse nationale de retraite. Il faut abonder. L'abondement est très lourd. C'est 12 % pour les quatre ans à venir, ce qui se traduit par 3 points. Ce n'est pas 12 % d'augmentation, c'est 12 % du taux, 12 points sur quatre ans. Ce sont 3 points par an pendant quatre ans. C'est massif. C'est environ 85 000 € le point. On traduira dans notre préparation budgétaire. Il y a un point URSSAF, sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Je veux rajouter deux choses qui passent en dehors des radars. La fin du dispositif d'accompagnement des activités périscolaires, qui était dans le viseur, pour que l'État supprime ce que les collectivités locales percevaient dans l'accompagnement des activités périscolaires, lorsque les Communes adoptaient un rythme à 4 jours et demi. Cela remonte un peu loin, mais je le dis. La décision est prise de supprimer ce dispositif d'accueil. Nous ne serons pas impactés en 2025 puisque nous percevons sur la base du réalisé de 2024, mais la décision est prise. Cela pèse dans notre projection pour les années à venir. Je pourrais ajouter l'apprentissage et d'autres mesures qui ne sont pas liées à la Loi de Finances, mais qui viennent impacter sévèrement notre budget.

Une donnée qui est sûre est celle de la revalorisation des bases fiscales, qui est indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée : l'inflation, l'IPCH. On sera revalorisé cette année de 1,7 %. C'est très faible par rapport à 2024 et a fortiori 2023. L'augmentation de recettes fiscales de la part des bases sera très faible. On constatera une diminution de nos recettes fiscales par rapport aux années précédentes. Je passe assez vite sur cela.

Vous avez les principaux indicateurs du contexte (inflation, croissance) et ce qui est à ce jour connu dans la Loi de Finances pour la collectivité, avec un certain nombre d'incertitudes.

Quelle est la situation de la collectivité ? La situation est assez simple. Sur un an, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté d'un peu moins de 2,9 %. En revanche, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5,5 %. On n'est pas tout à fait dans un ciseau « les unes baissent, les autres augmentent ». Mais nos dépenses de fonctionnement, d'où des efforts à produire augmentent beaucoup plus vite que nos recettes. L'équation est assez simple. C'est une réalité pour l'ensemble des collectivités locales. Cette question du PLF qui dure maintenant, c'est un véritable feuilleton, permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les collectivités. Toutes les collectivités locales sont dans la même difficulté. Certaines encore plus que d'autres, puisque certaines connaissent des baisses de recettes très importantes et une augmentation forte des dépenses. Les collectivités sont concernées. Je vous donnerai des chiffres pour nous comparer à la moyenne des collectivités dans un moment, si vous le souhaitez. On débattera de Tournefeuille, de notre budget. Ce qui est derrière, c'est un débat sur l'économie générale des collectivités, sur la fiscalité et ce qu'induit ce contexte, mais cela fera partie du débat.

Quand on regarde le Compte Administratif 2024 prévisionnel, les ajustements sont à la marge, il nous présente un résultat très positif. Les recettes de fonctionnement, un peu plus de 40 millions. Les dépenses de fonctionnement, un peu plus de 37 millions. Du côté de l'investissement réalisé, un peu plus de 7 millions, les dépenses d'investissement de 8 millions. Cela nous amène à un résultat de fonctionnement positif de 5,9 millions.

Ce résultat de fonctionnement doit couvrir un déficit d'investissement. On va prendre 2 689 000 sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Cela nous amène à un excédent de fonctionnements de 3,2 millions. On peut souligner la qualité de la gestion de la collectivité et le travail des services en particulier sur ce résultat qui est, dans des périodes relativement difficiles, le résultat à peu près moyen des douze dernières années.

Un des éléments très importants que nous regardons chaque année est la question de l'épargne. Notre épargne au Compte Administratif de 2024 s'élève à 4 370 000 euros. Notre perspective d'épargne en réalisé s'est améliorée par rapport aux orientations budgétaires. J'y reviendrai tout à l'heure.

L'épargne est le moteur de l'investissement. C'est très important. On le suit très attentivement. On est, dans l'exercice 2024, très contents d'avoir pu améliorer l'épargne de notre collectivité. Toutes les collectivités constatent une chute drastique de l'épargne, ce qui va peser sur les investissements.

Pour en dire un peu plus sur le niveau d'épargne et notre endettement, 4,3 millions d'épargnes brutes, une épargne nette à 2,2 millions. On suit notre capacité de désendettement de façon attentive. Nous avons fixé depuis plusieurs années un seuil à dix ans de capacité de désendettement. Nous en sommes très loin, puisque nous sommes à moins de cinq ans de capacité de désendettement. Ce ratio est très bon.

Quelles sont les orientations que l'on soumet à votre débat ce soir ? Les orientations en fonctionnement et en investissement et leur traduction en orientation budgétaire :

- Garantir un service public de qualité et de proximité, pas de renoncement au Service Public Local. Monsieur le Maire le disait en introduction.

- Les actions fortes en matière de petite enfance, en matière d'investissement, culture, sport, tranquillité publique, transition écologique.
- On poursuit la qualité du service public de Tournefeuille. Vous en direz ce que vous en pensez.
- Nous poursuivons nos efforts en matière de sobriété énergétique.
- Nous poursuivons nos efforts en matière d'investissement sur la question de la bifurcation écologique, la préparation au changement climatique. C'est très important. Tout cela nécessite un haut niveau d'investissement. On se redira quelle est notre perspective en matière d'investissement.
- Garantir absolument l'équilibre budgétaire financier de la collectivité parce que, préparer l'avenir pour les Tournefeuillaises, les Tournefeuillais, c'est préparer un budget qui puisse s'inscrire dans la durée. Oui, cela veut dire optimiser les recettes, faire des efforts pour retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement et en investissement.

Quand on regarde le fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement, la recette fiscale, on prend le taux IPCH. C'est relativement mécanique. On ajoute une estimation des bases. On arrive à un peu plus de 2 % d'augmentation, taux plus base. Je parlais des droits de mutation. Les bonnes années 2022, 1,6 million. On est loin de cela. Notre prévision qui est prudente vise à 1 million d'euros. Il y a un petit rebond en fin d'année 2024 sur le territoire. On pense tenir sur 1 million d'euros. C'est vraiment reconnaître que la crise immobilière pèse directement sur les droits de mutation pour notre Commune.

On est sur une stabilité des dotations de la métropole en attribution de compensation et en DSC. C'est à 6 millions, 2,5 millions d'euros pour la DSC.

Quand on regarde la DGF, j'ai indiqué des orientations prudentes, réalistes sur la fiscalité, prudentes sur les DMTO et réalistes sur les dotations Toulouse Métropole (DSC, AC). Quand on regarde la DGF, on reviendra dans le débat. C'est un débat que l'on a toujours plaisir à parler de la DGF de notre Commune. On repart sur quelque chose qui est relativement stable. Au niveau national, il y a une communication toujours assez forte sur une augmentation de la DGF. Elle va augmenter moins que le PLF BARNIER, le PLF BAYROU. 2024, plus 150 millions d'euros au niveau national. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces 150 millions d'euros viennent globalement de l'enveloppe de soutien à l'investissement local, la DECIL. On prend de la DECIL et on la met à la DGF. Après, c'est une mécanique sur la péréquation au sein des dotations. C'était une petite parenthèse qui n'a pas d'intérêt local, mais qui peut nourrir le débat. On est prudents sur la DGF.

Je vous ai gratifié de ces trois petits graphiques qui nous rappellent que l'on perd en DGF, si la DGF de Tournefeuille était, équivalente à la moyenne de la strate, des Communes qui nous sont comparables. Entre 2012 et 2024, on perd 14,5 millions d'euros. Entre 2014 et 2024, on perd un peu moins de 9 millions d'euros. Vous verrez le décrochage de notre DGF par rapport à l'inflation, quand l'indexation de la DGF sur l'inflation était attendue. On voit clairement les conséquences. Sur le troisième schéma vers le bas, vous avez ces indications très claires. Je vous donne les montants si vous voulez en débattre.

Sur les recettes de fonctionnement, je vais directement à la synthèse qui est sur cette diapo. Par rapport au réalisé 2024, le montant prévisionnel de nos recettes est orienté à la baisse. Nos recettes baissent d'un peu plus de 250 000 €. Les recettes tarifaires baissent, moins d'élèves dans nos écoles. L'ITCH 2023 et 2024 était très élevé, beaucoup plus bas en 2025. Nos recettes sont en baisse.

Quand on regarde les dépenses réelles de fonctionnement, c'est simple, ce sont des charges à caractère général. Ce sont charges de gestion courante, des charges de personnel et des charges financières. On va regarder ces quatre chapitres.

Les charges à caractère général, nous prévoyons une augmentation de 0,66 % en 2025. Cela sous-entend d'être très attentifs, très sérieux dans la mise en œuvre de ce budget. Cela veut dire aussi s'appuyer sur des économies, notamment de fluides, d'énergie dont nous avons parlé régulièrement ici :

- Les LED dans les classes publiques, LED+++ . Bruno a toujours plaisir à nous en parler avec le SDHEG.
- Les LED dans les bâtiments.
- Les chaudières plus performantes.
- Des dispositifs de suivi de nos consommations des fluides. Les fluides représentent 20 % de ces charges à caractère général. C'est très important.

Ce que l'on va réussir à diminuer dans nos dépenses de fonctionnement de 2025 dépend des investissements que l'on a faits dans les années précédentes, notamment sur cette question des fluides, dont on dira que c'est bon pour la planète aussi.

Les autres charges de gestion courante, deux choses à regarder :

- Le CCAS. La dotation au CCAS sera supérieure dans les orientations budgétaires à 2024. Il y a un retour du CCAS vers la collectivité sur un certain nombre de reversements qui sont dans les comptabilités réciproques de ces deux établissements.
- Un soutien au CCAS, toujours la solidarité, et un soutien au syndicat intercommunal de la piscine de La Ramée, parce qu'il faut soutenir la piscine de La Ramée. La piscine de la Ramée va coûter à la Commune de Tournefeuille un petit peu plus cher. À savoir que Monsieur le Maire a négocié, au sein du syndicat SIPR, le reversement du SIPR à la collectivité pour la réalisation des fonctions support (les RH, la commande publique, l'informatique). Tout cela fait l'objet d'un reversement à la collectivité de Tournefeuille aujourd'hui.

Ces éléments sont à la hausse en 2025. Autre orientation qu'il faut bien identifier, c'est le soutien aux associations. Pas de renoncement dans notre accompagnement, dans le soutien proposé aux associations culturelles, solidaires, sportives. Nos charges financières s'inscrivent un peu à la baisse, parce que nous n'avons pas eu à emprunter en 2024.

Regardons ce qu'il en est du personnel ! Le personnel, c'est très important, puisque c'est plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. On y regarde de façon très attentive.

Nos charges de personnel ont augmenté de plus de 7 % entre 2022 et 2023 et d'un peu moins de 5 % entre 2023 et 2024. Quand on regarde les deux années 2023 et 2024, les augmentations sont dues à des mesures nationales, l'augmentation du point d'indice, des revalorisations catégorielles, des revalorisations de métiers. On pense au Ségur qui est venu majorer, augmenter la rémunération des agents. Tout cela est bien naturel, il n'y a pas de débat. Il faut prendre en compte les éléments liés à l'inflation. Les salaires des agents doivent progresser.

Des mesures nationales et des mesures locales (IFSE, revalorisation) de la collectivité, en 2023 et en 2024, on a revalorisé beaucoup le régime indemnitaire des agents. On l'a fait en responsabilité. Il fallait le faire. Le régime indemnitaire est un élément de concurrence entre les collectivités. On peut en être d'accord ou ne pas être d'accord avec cela, c'est un fait. On peut le regretter, mais nous sommes à la hauteur dans notre régime indemnitaire par les augmentations produites en 2023 et 2024 et qui vont se poursuivre en 2025. Je pense aussi à l'IAT pour les agents de la police municipale, plus un certain nombre de mesures sociales, sur lesquels on pourra revenir.

Des obligations que l'on prend en compte dans nos perspectives de charges du personnel : le glissement vieillesse technicité, puis était venu dans le débat sur l'augmentation des cotisations à la CNRACL. Le gouvernement avait dit : « On augmente votre participation à la CNRACL, mais on gèle un point d'URSSAF ». Sauf que l'on dégèle le point d'URSSAF. En 2025, on prend trois points de CNRACL et un point d'URSSAF, 4 fois 80 000 ou 85 000 €. La CNRACL, je l'ai évoqué tout à l'heure. On pourra le commenter si vous le souhaitez.

Tout cela dans une structure du personnel stable. On a moins de 430 agents, 428 agents aujourd'hui, fonctionnaires et contractuels. Dans cet ensemble, ce sont 87 agents contractuels. Vous avez une répartition assez classique dans les collectivités qui ont à leur charge un certain nombre de compétences, comme la petite enfance. Un certain nombre de Communes ont transféré ces personnels. On a une répartition des catégories A, B, C qui est un peu différente. On a quelque chose qui est trois quarts d'agents de catégorie C, 16 % B et 8 % de catégorie A pour l'encadrement, quelque chose qui est assez classique. Tout cela pour dire que nous prévoyons une augmentation de nos charges de personnel de 2 %.

Dans les contraintes, dans les orientations que Monsieur le Maire donne et qu'il exprime dans son introduction, il y a la maîtrise de nos charges de personnel. Nous ne dépasserons pas 2 % du chapitre 012.

En synthèse, pour les autres dépenses, un montant prévisionnel de 36 millions d'euros, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement d'un peu moins de 1,9 %. On peut dire : « Vous ne baissez pas les dépenses de fonctionnement, vous n'êtes pas à la baisse ». Non, on n'est pas à la baisse, puisqu'elles vont augmenter de 670 000 €. C'est pour cela que l'on a mis ce petit graphique. Le petit graphique est en bas à droite pour montrer les grands chapitres de nos dépenses de fonctionnement. On pourra y revenir tout à l'heure.

En 2023-2024, ce sont 1,8 million d'augmentations de nos dépenses réelles de fonctionnement, quand on disait 5,5 %. C'est un effort très important de viser 669 000 €. Si nous n'avions pas pris de mesures, si nous étions sur une augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement telles qu'on les a connues en 2024, à 5,5 %, cela fait 2 millions d'euros. On peut débattre de tout sur nos dépenses de fonctionnement, retenir que nos orientations budgétaires induisent un effort très important sur la maîtrise de nos dépenses de

fonctionnement. C'est ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure. Cela aurait pu être au fil de l'eau, comme on dit en prospective. Au fil de l'eau, cela pourrait être 2 millions d'euros. On va faire 600 000 €. On va aller rechercher une augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement de 600 000 €. Cela veut dire des efforts à tous les étages de la maison.

En matière d'investissement, pour dire les choses simplement, nous avons une Programmation Pluriannuelle des Investissements à 30,5 millions entre 2022 et 2026. Nous sommes toujours sur ce cap. Il nous donne pour 2025 :

- l'agrandissement et la modernisation de la crèche L'Île aux Bambins, 10 places supplémentaires,
- l'agrandissement et la modernisation de la médiathèque,
- la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les écoles,
- des ombrières photovoltaïques sur deux parkings,
- la réalisation d'une exploitation maraîchère.

Le tout, pour 2025, est 10 millions d'investissements hors remboursement de la dette. Pour couvrir ces 10 millions d'investissements, ce sont autofinancement, subvention, partenariat, et 5 millions d'emprunts :

- En travaux, équipements, 10 millions d'euros d'investissement,
- L'autofinancement, les subventions : 5 millions d'emprunts.

Pour terminer, les principaux ratios. Je crois que c'est intéressant d'en terminer par là, parce que cela permet de fixer les idées et de débattre des sujets. Je suis passé trop vite sur l'épargne, parce que l'on pourrait me le reprocher, vous avez raison.

Je reviens sur le tableau sur l'épargne brute. La mise en œuvre de ces prévisions nous amène à une épargne brute de 2,5 millions. Si on enlève le filet de sécurité en 2023, qui est venu améliorer très nettement l'épargne de 2024, qui est à 4,3 millions, on avait un million de filet de sécurité, on est sur quelque chose qui est tendanciel sur les trois dernières années (2024, 2025, 2026). En revanche, une attention très particulière, il faut être transparent, une alerte importante sur notre épargne nette sur 2026, avec l'idée qui est qu'entre les prévisions de 2024 et le réalisé, on est venu améliorer notre épargne nette de 500 000 €, on ira rechercher de l'épargne nette supplémentaire à cette hauteur, en 2025, améliorer celle de 2025 pour 2026. Inquiétude sur notre épargne nette, mais c'est l'inquiétude de toutes les collectivités.

Quand on regarde nos ratios, pour porter un regard, il faut se comparer. Le mieux est de se comparer. On peut se regarder les chiffres et discuter. On aurait pu faire plus, moins. Regardons, comparons-nous avec la strate ! La strate est de 20 000 à 50 000 habitants. Aujourd'hui, c'est 30 000. Nos dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures à la moyenne de la strate de plus de 11 %. On a des dépenses qui sont inférieures à la moyenne de la strate. On a des recettes de fonctionnement qui sont inférieures à la strate. On a des dépenses d'équipement qui sont moindres, parce que l'on n'a pas cette capacité à venir couvrir nos investissements. On voudrait faire plus, on ne peut pas. On a un encours de

dette qui est 30 % de moins. On n'est pas une Commune endettée. Notre DGS, quand on compare le CA de 2024 par rapport au ratio 2023, la DGS est inférieure de 60 % par rapport à la moyenne de la strate.

À partir de cela, en remontant sur le diaporama et les informations que l'on vous a données, on peut discuter, débattre. Que fait-on de plus, de moins ? Qu'enlève-t-on comme dépenses ? Que va-t-on chercher comme recettes ? Au bout du bout, c'est Monsieur le Maire qui le dira en conclusion, c'est le modèle économique des collectivités qui est en grand danger. Une réforme fiscale annoncée depuis des années, tout gouvernement confondu, jamais réalisé. La contrainte de cela n'est pas budgétaire. On peut faire cela. On va faire un budget en équilibre. La question est la qualité du service public et le Service Public Local est le premier échelon, le premier échelon du service public. On n'aura pas de renoncement par rapport à cela. C'est l'accès au droit. Le service public communal est l'accès au droit. Cela veut dire un certain nombre de nos concitoyens qui n'auront plus accès à leurs droits. C'est cela qui est en jeu, la qualité du service et l'accès au droit au bout du bout.

Merci, mes chers collègues, de votre attention.

Monsieur le MAIRE : Merci, Dominique, pour cet exposé complet, qui plante vraiment bien le décor, qui est important, en particulier cette année, on en a parlé et tu l'as bien décrit, qui définit aussi très bien nos orientations dont on va pouvoir débattre et les difficultés que rencontrent toutes les collectivités. Tu as insisté là-dessus. Pour s'en convaincre, il suffit, par exemple, de lire en rapport une note d'études de la Banque Postale, qui est spécialiste des collectivités locales et qui dit bien de manière un peu amusante, que l'année 2024, même si nous nous en sortons mieux en 2024 que beaucoup d'autres, aura réconcilié toutes les collectivités, puisque toutes les collectivités souffrent toutes, tous les échelons, et voient leur épargne baisser. Mais nous allons pouvoir en discuter. C'est l'objet du Débat d'Orientation Budgétaire.

Je vous laisse la parole, si vous souhaitez me la demander. Merci à vous. Je peux rajouter quelque chose en attendant, si vous voulez réfléchir. Tout à l'heure, à juste titre, tu as parlé du fameux DILICO, du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales qui oblige les collectivités à mettre de côté sur un compte de l'État une part de leur recette fiscale en 2025. C'est conjoncturel, on verra, paraît-il. Si on additionne toutes les mesures que tu as décrites, avec leurs conséquences au niveau local, pour ce qui concerne l'ensemble des collectivités locales, c'est plus 2,2 milliards d'euros, mais 6 milliards d'euros qui sont l'effort demandé aux collectivités locales pour compenser les difficultés financières de l'ensemble des collectivités et plus particulièrement celle de l'État, puisque l'on connaît les difficultés financières de l'État, avec 3 300 milliards de dettes à rembourser à nos créanciers. Je peux continuer si vous voulez. Oui, Isabelle ?

Madame MEIFFREN : Je vais juste dire un petit mot pour dire que, comme tout le monde, on regrette d'être la variable d'ajustement d'une politique budgétaire qui nous a mis dans une situation bien difficile. Je voulais juste dire en préambule que l'on peut se féliciter d'avoir sanctuarisé à la fois notre stratégie et les démarches que l'on a décidé de faire pour travailler sur la transition écologique. C'est le grand impensé. L'écologie n'existe plus. Il n'y a plus de problème. D'ailleurs, il suffit de supprimer les organismes d'État qui s'occupent de cela pour faire disparaître les problèmes. Aurore m'a dit : « En tant que jeune, au titre de ma délégation, je voudrais prendre la parole ». C'est Aurore qui parlera. Merci beaucoup.

Monsieur le MAIRE : Aurore, me demandes-tu la parole ?

Madame DUFAUD : Je te demande la parole. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

Madame DUFAUD procède à la lecture.

« Les coupes budgétaires réalisées menacent l'avenir et mettent les collectivités dans une situation très difficile. L'écologie, celle qui améliore le quotidien et la qualité de la vie, fait partie des grandes perdantes de ce budget, rabotée de 14 %, soit de plus de 2,4 milliards d'euros, entre baisse du fonds vert, réduction des aides à la rénovation énergétique des logements, et je ne parle pas de toutes les mesures prises, ou qui vont l'être, pour réduire, simplifier, déréguler les contraintes environnementales, et ce faisant, de menacer la santé des générations futures.

Si notre collectivité va s'attacher à rester sur la trajectoire qu'elle s'est fixée, le coup de rabot gouvernemental sur la transition écologique est désastreux, au moment où nous devons dire à la jeunesse que oui, nous avons l'ambition de leur garantir un environnement sain, que oui, nous faisons tout pour atténuer les conséquences fort bien documentées du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. C'est d'autant plus grave que de ne pas agir aujourd'hui. C'est reporter sur la jeunesse une dette écologique qui ne peut qu'empirer, qu'il est tout aussi urgent et vital de réduire cette dette sans attendre que de réduire le déficit des comptes publics. Hélas, nous n'en prenons pas le chemin, et nous, les écologistes, nous le regrettons profondément. »

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Merci, Aurore. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Daniel FOURMY ? Daniel, tu as la parole.

Monsieur FOURMY : Oui, le cadre a été planté du futur budget. Il faudra voir effectivement le budget dans le détail. En tant qu'élu communiste, je ne peux qu'approuver les orientations qui sont données, de maintien du service public, de défense du service public, de l'éducation, de la culture, du sport et de la transition écologique en même temps.

Cela a été dit, il demeure un certain nombre d'incertitudes, en particulier sur les dotations de l'État. C'est vrai qu'il y a déjà, comme cela vient d'être précisé pour les dotations dans le domaine de la transition écologique, des coupes annoncées, des suppressions d'aides à l'emploi, qui vont se répercuter sur les services publics. Il faudra être vigilant.

Je vais faire un commentaire. Je crois que c'était hier ou avant-hier. Notre Emmanuel MACRON, président de la start-up Nation, a annoncé plus de 100 milliards d'investissements dans l'intelligence artificielle. On ne compte plus l'argent, c'est le « quoi qu'il en coûte », « Il faut rattraper les Chinois et les Américains ». Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas investir dans l'intelligence artificielle, loin de là mon propos. Mais on attendrait des annonces comme celle-là dans le domaine de l'éducation. On a des écoles à Tournefeuille qui sont vieillissantes. Il a été dit tout à l'heure qu'il manque des AESH. On aurait besoin d'un grand plan d'investissement dans l'éducation. On aurait besoin d'un grand plan d'investissement dans la santé, quoi qu'il en coûte. Ce ne sont pas les collectivités locales qui sont responsables de la dette. Comme cela a été précisé par Monsieur le Maire et Monsieur FOUCHIER, ce sont les choix délibérés des gouvernements successifs qui ont fait

des cadeaux aux plus riches, qui ont dilapidé de l'argent sans contrôle aux grandes entreprises, qui sont responsables de cette dette et qui ont fait des choix d'emprunter sur les marchés financiers. L'argent est devenu une marchandise. Le rachat de dette actuellement est quelque chose de tout à fait juteux. La dette n'est pas la dette pour tout le monde. La question est bien d'être à notre place de la défense des services publics, du maintien des services publics.

Je veux saluer l'orientation qui est donnée au budget, avec ce maintien des orientations. Il faudra être vigilant et maîtriser mieux encore que dans le passé, comme cela a été dit. Il ne s'agit pas d'être pessimiste actuellement, il faut être combatif sur la question de l'échelon local qui est le premier échelon pour la population de l'accès aux droits et de l'accès aux services.

Monsieur le MAIRE : Merci, Daniel. Oui, Marilyne RIEU ? Merci.

Madame RIEU : Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit focus sur la solidarité. On vient d'en parler, mais malgré ce contexte de crise du logement, cette crise sociale, cette crise économique et l'augmentation du chômage, les CCAS sont aux côtés des départements pour œuvrer au quotidien et lutter contre la précarité. Dans nos orientations budgétaires, Dominique FOUCHIER l'a précisé, nous réaffirmons un service de qualité et nous allons continuer à accompagner au mieux les publics les plus fragiles, les aînés de notre commune et les personnes en situation de handicap.

Je voulais faire un petit focus également sur le fait qu'aujourd'hui, nous sommes le 11 février, cela marque les vingt ans de la loi sur le handicap. Je voulais en profiter pour rappeler que Tournefeuille se mobilise depuis déjà de nombreuses années en matière de handicap. On a créé un espace ressources handicap au sein de la maison de quartier de Quéfets, qui permet d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs projets de vie, mais également dans le montage des projets, des dossiers MDPH qui sont très compliqués.

Nous avons aussi rendu accessibles tous nos bâtiments communaux. Nous détenons également le label « Ville pour tous » et nous soutenons fortement une école et un sport inclusif au quotidien.

Monsieur le MAIRE : Merci, Marilyne. Oui, Bruno LOMBARDO ?

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs. Je vais vous donner des informations sur ces investissements. Autant que possible, autant que nécessaire et autant que nous le pourrons, nous devons continuer notre dynamique en termes d'investissements au regard des besoins des Tournefeuillaises et des Tournefeuillais.

Pour vous donner quelques exemples, sans rentrer dans le détail, en matière d'enfance et de petite enfance, pour maintenir le confort, les bonnes conditions d'accueil et de travail des enfants, des petits-enfants et des jeunes :

- Sur la crèche Graines de lutin, nous travaillons sur un rafraîchissement pour 70 000 €.
- Un agrandissement de l'Île aux bambins, c'est un très gros projet qui va arriver pour 852 000 €.

- Une rénovation de la toiture pour revoir toute cette structure.

On va devoir travailler sur une crèche provisoire. En attendant, c'est un très gros projet. Tout ceci pour conserver l'attractivité de Tournefeuille pour les jeunes couples. Nous avons besoin de jeunes à Tournefeuille, pour augmenter le nombre de berceaux et maintenir le bon état des structures.

C'est également le cas pour la culture. Pour que Tournefeuille continue de recevoir tous les publics et davantage de publics, dans l'objectif de l'accès au savoir. Il s'agit de l'école d'enseignement artistique, avec des travaux d'accessibilité pour plus de 500 000 €. Vous avez vu le bâtiment ici, avec un volume supplémentaire pour les cours. Nous retravaillerons également l'esplanade de l'école d'enseignement artistique.

Concernant la médiathèque, il s'agit d'un réaménagement. Nous aurons des volumes supplémentaires pour continuer à recevoir davantage de publics, et d'autant plus depuis notre décision de rendre gratuite la médiathèque. C'est un agrandissement autour de 800 000 €.

Concernant le sport :

- Le gymnase Labitrie, on continue les améliorations, notamment pour le basket, pour plus de 25 000 €. Le football n'est pas oublié avec la création des vestiaires, du local de stockage, pour répondre aux besoins des clubs, au regard de l'évolution des pratiques et du nombre de licenciés.
- La sûreté et la sécurité des publics qui sont accueillis au Phare, avec la sécurisation des files d'attente, pour 50 000 €.
- L'éducation et le scolaire, les îlots de fraîcheur que vous connaissez bien, Lapierre : plus de 400 000 €. Tout ce qui est décret tertiaire, l'isolation des plafonds, les PAC, les pompes à chaleur, c'est 247 000 €.
- Les LED au niveau des plafonds, la sécurisation, le rafraîchissement, les brasseurs d'air, la rénovation, les aires de jeu. Pour Georges Lambert, pour Mirabeau, ce sont également des améliorations, des brasseurs d'air, de la sécurisation, mais aussi depuis 2018, des améliorations continues au niveau de cette structure de Mirabeau jusqu'à aujourd'hui.
- Moulin à vent, îlots de fraîcheur pour 350 000 €, mais également tout ce qui est décret tertiaire, la liste que je vous ai donnée. Pahin n'est pas oublié, avec la conformité au niveau de la plonge, la sécurisation, comme les autres écoles, suite à audit concernant la clôture, les rafraîchissements pour que toutes les écoles puissent avoir, en cas de canicule, une salle rafraîchie.
- Pour le Petit Train, brasseurs d'air, la rénovation des sanitaires, menuiserie et sécurisation.
- Nous avons des projets qui sont très bien avancés en termes de production d'énergie, d'autoconsommation, avec les parkings ombrières sur Quéfets et sur JB GAY autour d'un million, avec un retour sur l'investissement autour de six ans.

- Le square qui est l'ancien skatepark de Tournefeuille et qui est un projet de quartier est un projet concerté autour de 250 000 € avec les habitants du quartier concertés dans ce sens.
- Les bâtiments qui seront amenés à accueillir un futur maraîcher, nous le préparons.
- Le cimetière avec une continuité d'agrandissement pour sécuriser, pour garantir les administrés d'avoir une concession au moment où il le faudra. C'est autour de 600 000 €.

Monsieur le MAIRE : Merci, Bruno, pour ces informations précises et complètes. Une autre prise de parole ? Oui, Patrick ? Tu avais levé la main le premier. Patrick, vas-y ! Après, je donne la parole à Monsieur SOULIE.

Monsieur CHARTIER : Le détail de tout ce qui a été fait sur la commune concernant la transition écologique vient d'être donné par Bruno. Je vais faire quelque chose de plus macro, en lien avec le DOB et le système de retraite par lequel on est impacté via les hausses de la CNRACL.

Un point macro lié au DOB. La part de PIB consacrée aux retraites est passée de 8 à 12 % en quarante ans, du début des années 60 au début des années 2000. Ce qui a permis de sortir une grande partie des retraités de la pauvreté dans les années 70 et assurer le passage de la retraite à 60 ans. Au moment de la réforme Fillon, en 2003, il avait été estimé que le maintien de la retraite à 60 ans nécessitait de maintenir le même taux d'effort, soit de passer cette part consacrée aux retraites à 16 % du PIB à horizon 2040. Or, depuis quinze — vingt ans, il a été décidé sans réel débat de maintenir cette part à 14 % du PIB. Les retraités représentent actuellement 25 % de la population et ce sera environ 30 % en 2040. Qu'y aurait-il d'anormal de consacrer 16 % de la richesse nationale à 30 % de la population ? Les 15 à 20 plus grosses fortunes de France ont capté à elles seules environ 1 % de PIB depuis une trentaine d'années.

Pour ce qui nous concerne, la CNRACL, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, donc des agents territoriaux, mais aussi hospitaliers. Depuis des années, l'État incite les collectivités locales à avoir recours à des contractuels et cela s'est accéléré depuis sept ans via les contrats aidés. Les contractuels représentent 23 % des effectifs des collectivités territoriales en 2023. Or, pour leur retraite, les agents fonctionnaires cotisent à la CNRACL, tandis que les contractuels cotisent à l'IRCANTEC. La stagnation du nombre de fonctionnaires lié à l'augmentation de celui des contractuels a dégradé le ratio cotisant par retraité du régime CNRACL, ce qui a eu pour conséquence un déficit de ce régime, tandis que le régime IRCANTEC est excédentaire.

Lorsqu'elle était excédentaire, la CNRACL a été appelée à contribuer au redressement de régimes déficitaires à hauteur cumulée de 100 milliards d'euros depuis les années 70, ce qui ne lui a pas permis de constituer de fonds de réserve. Ces prélèvements continuent, malgré le fait qu'elles soient déficitaires. Ce déficit est amplifié par le décrochage de la valeur du point d'indice et donc des cotisations par rapport à l'inflation, alors que les retraites sont indexées.

Le 31 janvier dernier, par décret paru au Journal Officiel, le gouvernement y passait par-dessus le débat parlementaire, en attendant cette hausse des cotisations CNRACL, sans

qu'il y ait eu de concertation avec les employeurs et contre les avis défavorables des élus locaux. Comme l'ont demandé des employeurs territoriaux et hospitaliers en décembre, des pistes pouvaient être explorées, comme l'arrêt des transferts financiers de la CNRACL vers d'autres caisses, voire des contributions au retour de régimes excédentaires vers la CNRACL et également par l'intégration des contractuels à la CNRACL.

En constat, c'est une gestion hiératique de l'État sur ces caisses de retraite dont maintenant pâtissent nos collectivités territoriales.

Monsieur le MAIRE : Merci, Patrick. Des prises de parole ? Oui, Monsieur SOULIE ?

Monsieur SOULIE : Oui, merci. Je m'excuse par avance, parce que je vais revenir à des sujets un peu plus locaux. On a beaucoup de sujets nationaux qui sont évoqués. Je comprends un peu mieux pourquoi Marianne porte son écharpe à la manière d'un député et pas d'un maire, derrière vous. C'est une erreur.

Monsieur le MAIRE : Tout est lié.

Monsieur SOULIE : Je pense qu'il y a un petit signe. Je voudrais revenir sur des sujets locaux, sur ce rapport d'orientation budgétaire. Tout d'abord, avec quelques questions portant sur nos recettes de fonctionnement. On a un petit aperçu de ce que l'on va revoir au prochain Conseil Municipal, avec les Comptes Administratifs. On voit quelque chose d'assez intéressant, c'est qu'en 2024, les recettes réelles de fonctionnement de la ville de Tournefeuille ont augmenté de manière assez considérable, de plus d'un million d'euros, un million deux exactement. J'ai cherché dans le document à comprendre ce qu'il pouvait expliquer cette augmentation. Malheureusement, le document n'est pas suffisamment détaillé pour arriver à une réponse. On voit, en particulier au chapitre « Autres recettes d'exploitation », un montant de 1,37 million d'euros d'augmentation entre 2023 et 2024, également 550 000 € supplémentaires venant des impôts et des taxes. Cette partie-là est claire. J'imagine que c'est principalement la taxe foncière. Ces 1,37 million d'euros d'autres recettes d'exploitation, je suis un peu curieux par rapport au prochain exercice du budget, mais sauriez-vous nous dire déjà aujourd'hui à quoi c'est dû, en particulier ?

Ensuite, je vois un point intéressant, c'est que les dépenses réelles de fonctionnement ont été conformes aux prévisionnelles. En revanche, les recettes ont été un peu sous-estimées. C'est plutôt une bonne nouvelle. Vous l'avez dit, on a une épargne nette qui est en augmentation. On est à 2,2 millions d'épargne nette contre une prévision qui a été faite l'an dernier à la même époque, qui était de 1 million, plutôt positif. L'an dernier, on avait lancé un peu l'alerte, même si on est sur des ratios qui restent inférieurs à dix ans, sur notre capacité de désendettement. L'an dernier, vous nous aviez donné une vision assez pessimiste de notre capacité de désendettement à aujourd'hui, qui était d'environ sept ans. Vous nous montrez que l'on est en dessous de cinq ans en 2024. En revanche, les prévisions que vous faites pour 2025-2026 s'aggravent un peu en 2025, mais on est toujours autour de neuf années pour l'année 2026. C'est quelque chose qui nous inquiète, comme vous. D'ailleurs, vous l'avez écrit. Je me pose la question de ce que l'on pourrait faire éventuellement pour réviser cette capacité de désendettement, essayer de la baisser.

L'exercice du budget prévisionnel, de la PPI, sur les cinq années, vous faites le choix de garder cette enveloppe globale de 30,5 millions d'euros. C'est toujours un exercice un peu délicat. On l'avait déjà dit l'an dernier. Il y a de gros montants qui passent d'un chapitre à un

autre. Ce que l'on note principalement cette année, c'est le groupe scolaire de Ferro-Lèbres qui diminue de manière drastique. Je rappelle qu'en 2023, on avait 11 millions d'euros sur les six années. On est passés aujourd'hui à 2 millions d'euros qui nous restent dans la PPI. On avait enlevé 5 millions d'euros l'an dernier, que l'on avait redispatchés ailleurs. Aujourd'hui, on enlève encore un peu plus de 3 millions d'euros. J'ai une question là-dessus. L'an dernier, vous nous aviez dit qu'il y avait 5 millions d'euros qui allaient passer sur les crédits de paiement 2027-2028. Cette information n'est pas précisée dans le Débat d'Orientation Budgétaire. J'imagine qu'il faut ajouter 3,5 millions d'euros qui vont aussi se retrouver en 2027-2028. Pourriez-vous nous expliquer les raisons (pour les personnes qui nous écoutent) qui font que ce budget pour le groupe scolaire de la ZAC de Ferro-Lèbres se retrouve reporté au-delà de 2027 ? C'était ma deuxième question.

Ensuite, je vois une augmentation très importante du budget lié à la transition écologique et en particulier les îlots de fraîcheur. On passe de l'an dernier 700 000 € à aujourd'hui 2,3 millions d'euros. Ce sont 230 % d'augmentation et ma question est très simple, comment avez-vous estimé ce chiffre ? Y a-t-il derrière des projets concrets, parce que l'on parle de somme assez conséquente ? N'aurait-il pas mieux valu ouvrir un autre chapitre qui n'existe pas aujourd'hui à Tournefeuille, qui est l'idée d'une construction d'une Maison de santé ? Cela a été abordé par l'AGORA. C'est un sujet qui est dans l'air du temps. On voit beaucoup de Communes parmi nos Communes voisines qui mettent en place, qui mettent de l'argent, qui investissent dans des programmes de santé pour les habitants de leurs Communes. On sait que c'est un problème à Tournefeuille. Plutôt que d'aller saupoudrer, en augmentant de 230 % le budget des îlots de fraîcheur, qui sont un sujet important, certes, ne pourrait-on pas réserver une partie de ce budget à un projet autour de la santé ?

Vous nous aviez répondu il y a quelques mois de cela, quand on avait abordé la question en Conseil Municipal, que la mairie n'était pas une foncière. Malheureusement, par moment, la mairie est une foncière. On a acheté le bâtiment Colbert, d'ailleurs qui n'est toujours pas acheté. Je vais faire une quatrième question pendant que j'y pense. Elle me vient comme cela. Ce bâtiment Colbert, un million d'euros l'an dernier, a été montré au budget 2024. Il n'est toujours pas acheté. Pourriez-vous aussi nous expliquer où on en est ?

Je reviens sur la question de la Maison de santé. Parfois, la mairie se porte acquéreuse aussi de foncières pour d'autres sujets que la santé, en l'occurrence la culture. Dans le budget, pourrait-on réfléchir à ce sujet de la santé, comme l'AGORA l'a repris à son compte également ? C'était tout. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. On va faire faire une réponse à deux voix au moins sur ces différents sujets, en essayant de ne rien oublier. Je voudrais commencer par vous parler de la PPI de manière générale. Dans les documents qui sont à votre disposition, vous n'avez pas toutes les informations qui vous permettraient et qui nous permettraient de nous poser les questions que vous avez en partie posées, relatives au crédit de paiement et à l'évolution de la PPI. Nous en sommes au stade du Débat d'Orientation Budgétaire. De manière globale, nous indiquons que nous faisons évoluer notre PPI, avec des évolutions de montant selon les différents pôles d'investissement que nous avons définis dans cette PPI. Nous maintenons notre objectif pour le mandat. L'objectif d'une PPI est de raisonner à la mesure, de réfléchir sur nos investissements, sur la durée du mandat. Nous maintenons notre enveloppe de 30 millions et demi, mais ce n'est qu'une programmation pluriannuelle qui peut évoluer dans son montant global, mais aussi dans la répartition de ce montant

global. Nous l'examinerons de manière précise et nous pourrons répondre à toutes vos questions à ce sujet au moment du vote du budget, à l'occasion du prochain Conseil Municipal. Avec les documents qui seront en votre possession et en notre possession aussi, puisque nous n'en sommes pas encore tout à fait à ce stade, nous pourrons discuter de ce sujet-là, à ce moment-là. Je vous propose tout simplement de reporter vos questions à ce moment-là, puisque nous ne pouvons pas réfléchir sur des documents complets à ce stade.

Je vais essayer de ne pas oublier, je ne suis pas certain d'avoir pris note de tout. La question financière de manière générale, nous avons toujours dit que nous avons pour ce mandat deux objectifs que nous respecterions : de conserver une épargne nette supérieure à 0, positive et une capacité de désendettement inférieure à dix ans, qui ne dépassera pas les dix ans. C'est cet objectif que nous nous fixons pour ce mandat et nous ne dépasserons pas. C'est un engagement que nous avons pris, que nous prenons toujours aujourd'hui en 2025 jusqu'à la fin du mandat, en 2026, à moins que par exemple, l'État nous demande une participation que nous ne connaissons pas encore, au DILICO, de 300 000 €, qui pourrait perturber l'état de nos finances. Pour le moment, nous n'en savons rien, mais c'est un objectif que nous nous sommes fixés. Ce sont des limites que nous ne voulons pas dépasser et nous faisons tout pour ne pas les dépasser. Vous avez constaté vous-mêmes que notre épargne nette diminuera, même si cette année, nous nous en sortons très bien par rapport à de très nombreuses collectivités locales, malgré la baisse générale dès 2024 de l'épargne nette. Ce sont des objectifs que nous nous fixons et que nous respecterons.

Pour l'année 2025 et 2026, Dominique FOUCHIER l'a bien expliqué, c'est du prévisionnel, c'est une tendance. C'est compte tenu des difficultés que rencontrent toutes les collectivités locales. Nous nous projetons en 2025 et en 2026 avec ce que nous savons aujourd'hui des législations, des Lois de Finances. Mais nous espérons, comme nous l'avons fait en 2024 par rapport à 2023, améliorer grâce à la qualité de notre gestion financière et budgétaire, dès 2025, améliorer la situation financière de la collectivité qui n'est pas aujourd'hui du tout mauvaise, au contraire. Nous avons fait la preuve en 2024 et nous le constatons début 2025 que nous avons, grâce aux prévisions que nous avons faites et en les prenant totalement en compte au cours de l'année 2024, malgré la situation, pu améliorer nos résultats en 2024.

Ensuite, sur les centres de santé ou les Maisons de santé. Nous constatons, comme tout le monde, des difficultés. On nous le dit, les Tournefeullaises et les Tournefeullais nous disent depuis assez peu de temps les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver, par exemple, un médecin, pour prendre un rendez-vous. Nous nous sommes intéressés à la question depuis un moment. C'est vrai qu'il y a, d'une certaine manière, un hiatus entre les constats qui sont réalisés par l'ARS, qui considère que la région toulousaine, Toulouse et Tournefeuille au cas particulier, n'est pas un désert médical. C'est le constat qui est fait par les autorités responsables de la santé au niveau local. Je ne dis pas « le sentiment », parce que nous rencontrons tous des difficultés pour prendre un rendez-vous à brève échéance, et les difficultés que rencontre tout un chacun.

Notre politique est de favoriser, dans toute la mesure du possible à ce stade, l'installation des médecins sur le territoire communal. Mais nous essayons plutôt de favoriser. Nous discutons, par exemple, avec les promoteurs immobiliers ou les constructeurs, pour faire en sorte que les professions médicales disposent de locaux adaptés pour s'installer. Nous essayons à chaque fois d'agir de cette manière-là.

À ce stade, nous en sommes là. C'est vrai que je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir. Peut-être que nous serons contraints de trouver d'autres solutions. Je ne dis pas que dans un avenir plus ou moins proche, les dépenses d'intervention des collectivités locales seront plus grandes dans ce secteur d'activité, notamment les nôtres. Je n'en sais rien. Peut-être qu'il faudra y venir, mais ce n'est pas pour le moment le sens de notre politique. Ce n'est pas un jugement que je porte, mais il faut savoir ce que coûte l'installation d'un centre de santé, avec des médecins rémunérés par la collectivité. Il faut le savoir. Cela impacte forcément le budget de la collectivité. Cela implique de nouveaux arbitrages. Peut-être même que parfois, ce n'est pas possible de cette manière-là. Favoriser à ce stade, oui. Rémunérer des médecins par la collectivité, pour le moment, nous n'y sommes pas allés. Je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir. Si on installe 5 médecins dans un centre de santé, vous voyez ce que cela peut représenter en termes de rémunération.

Je vais vous redonner la parole. Voyez-vous ce que cela veut dire ?

Monsieur SOULIE : Ce n'est pas du tout ce que j'évoquais. J'évoquais plutôt favoriser l'installation au travers de la mise à disposition de fonciers, les médecins pratiquant dans cet établissement restant en libéral.

Monsieur le MAIRE : Pour tout vous dire, j'espère qu'avant la fin de l'année 2025, peut-être même avant la fin du premier semestre 2025, j'aurai de bonnes nouvelles de ce point de vue à vous donner. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui où nous en sommes, mais nous essayons de travailler sur des dossiers. J'espère avoir de bonnes nouvelles à vous donner prochainement, mais je ne peux pas vous en donner à ce stade.

Oui, Bernard ?

Monsieur BENSOUSSAN : Juste dire que l'installation des professions médicales à Tournefeuille n'a jamais été un problème de foncier. On a toujours trouvé des fonciers pour favoriser une installation. La grosse difficulté que l'on a est à recruter ou à trouver des médecins qui veulent s'installer à Tournefeuille. Ce n'est pas le foncier qui gêne. Je vous renvoie à un document qui est très intéressant, si on veut parler des Maisons de santé, c'est l'atlas de la démographie médicale en France, qui est publié par le Conseil National de l'ordre des médecins. Vous verrez que tout est précisé dans le détail, Commune par Commune. Vous pouvez avoir l'évolution de la densité médicale, les professions manquantes et les professions qui ne manquent pas. Mais ce qui est intéressant là-dessus, c'est que l'on voit qu'au niveau de l'échelle nationale, la progression médicale ne se fait pas autant qu'il ne le faudrait par rapport à la démographie nationale. On a une progression pour la dernière année qui est de 3 000 médecins, alors que sur les années précédentes, elle était plutôt de 1 000 médecins par an. Il y a un changement depuis qu'il n'y a plus le numerus clausus, mais ce n'est pas encore assez violent. Il faut arriver à créer plus de médecins et cela va prendre une dizaine d'années, le temps qu'un médecin soit fabriqué.

Monsieur le MAIRE : Merci, Bernard, on continue.

Monsieur SOULIE : Ce débat est intéressant. Vous dites que ce n'est jamais un problème de foncier. Je maintiens qu'un jeune médecin, quand il s'installe, si la mairie ou une autre collectivité locale peut mettre à sa disposition un cabinet pour exercer, avec un loyer très modéré, avec une participation de la mairie. Je ne parle pas d'avoir des médecins rémunérés par la collectivité, mais aider un jeune médecin à s'installer pour un certain

nombre d'années. Beaucoup de Communes le font et cela fonctionne, en particulier dans les véritables déserts médicaux, si on va au fond de La Creuse. On n'est pas dans ce cas là, mais il y a quand même un problème à Tournefeuille. Combien de gens dans la rue nous interpellent, même sur les réseaux sociaux ! Il y a beaucoup de gens qui recherchent des médecins. Tous les nouveaux arrivants se font fermer la porte au nez par les médecins qui ne prennent plus de nouveaux patients. Il y a un véritable problème et pas que dans les spécialités, pour les médecins généralistes également.

Monsieur le MAIRE : Dominique ?

Monsieur FOUCHIER : Pas tant sur le débat des Maisons de santé, parce que je me suis déjà exprimé sur le sujet. Au sein de cette assemblée, la liste citoyenne a évoqué souvent une maison de santé municipale, avec des médecins municipaux, du secrétariat municipal, des équipements du foncier municipal. Vous êtes sur autre chose et on est encore sur autre chose. Chaque position a une certaine logique. Il y a aujourd'hui des cabinets avec plusieurs médecins qui cherchent des remplaçants, qui ont du foncier tout à fait acceptable et économiquement tout à fait supportable, même par un jeune médecin.

Oui, c'est un sujet. On fait le même constat que vous là-dessus. On ne va pas résoudre le problème avec une Maison de santé municipale. Cela dépasse la compétence et en même temps, le Maire l'a dit, c'est que cela fait partie de ces sujets qui sont étudiés, révisés. Le débat peut rester ouvert. Je veux dire, il n'y a pas de « Vous avez raison de dire », non. Dans notre PPI 2022-2026, il n'y a pas de Maison de santé et on assume le fait qu'il n'y ait pas de Maison de santé dans notre PPI. Pour autant, il y aura d'autres échéances et l'avenir peut être en fonction de l'évolution de ce secteur et des préoccupations des Tournefeuillais à revoir cette position. Il y a plein de modèles économiques des Maisons de santé. On ne parle pas du tout de la même chose. En ce qui me concerne, il y en a une sur laquelle je vais fermer la porte à ce débat, c'est du tout municipal, des médecins municipaux, du secrétariat municipal, des charges municipales. Non, ce n'est pas une compétence municipale.

Je ne voulais pas rentrer dans ce débat, parce que de mon point de vue, il reste ouvert, mais non, il n'est pas dans une orientation budgétaire et il n'est pas dans la PPI.

Je voulais apporter quelques réponses avec un petit regret, Monsieur SOULIE. Vous avez fait référence à Marianne juste derrière. Je me suis dit qu'il va rentrer dans le débat national. Vous avez toujours plaisir à rentrer dans le débat national. Il y a forcément dans le Débat d'Orientation Budgétaire une couche nationale, avec un certain nombre d'éléments et c'est la première année. Je me suis dit « tiens que Monsieur SOULIE est revenu à la raison, il ne soutient plus les orientations de Macron depuis 2017 », ce que vous faisiez habituellement. Je suis déçu, mais la soirée n'est pas terminée.

Je vais apporter une réponse plus précise. Oui, il y a des recettes supplémentaires, des recettes exceptionnelles. On peut les qualifier comme cela, de la CAF, que l'on appelle « le bonus territoire de la CAF », de l'URSSAF aussi lié à un certain nombre de calculs et des discussions avec l'URSSAF. On a fait une DM sur cela, on l'a inscrite à la DM, des trop-perçus d'URSSAF. Cela m'a permis de saluer le travail très important réalisé par nos services sur ces sujets, plus d'autres recettes exceptionnelles. On arrive à ces montants-là. Je vous en ai cité deux.

Non, vous faites une erreur de calcul sur la PPI, îlots de fraîcheur.

Monsieur SOULIE : Je confirme, j'ai raisonné en delta. C'étaient les plus 700, mais c'est un montant d'un million huit, donc il y a plus 500 par rapport à 1,8 million. Ce ne sont pas les 230 que j'ai évoqués.

Monsieur le MAIRE : En ce qui concerne les augmentations de recettes, Dominique FOUCHIER l'a dit tout à l'heure, a parlé de l'IPCH. Il faut reconnaître que pendant plusieurs années, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée, est un indicateur européen qui est pris en compte — d'ailleurs, c'est remis en cause aujourd'hui par certains parlementaires — pour revaloriser les valeurs locatives, c'est-à-dire les bases d'imposition. L'IPCH a été élevé, ce qui a accru l'impôt. Même si la collectivité n'a pas augmenté le taux d'imposition, les bases ont augmenté de manière assez importante. C'est terminé et cela a assez augmenté le produit fiscal. Cela a été une grande part de l'augmentation des recettes jusqu'à l'année dernière. C'est la loi, mais nous n'avons pas augmenté les impôts, comme nous avons décidé de ne pas le faire cette année. Je crois que Dominique l'a dit.

Monsieur FOUCHIER : On n'augmentera pas les taux, on l'a dit. On n'a pas dit, par contre, que sur un certain nombre de tarifs, on n'augmentera pas les tarifs, si ce n'est la révision de l'inflation ou autour de l'inflation, comme l'encadre une délibération que l'on a prise en somme sur la restauration.

Une phrase sur la PPI, pour confirmer ce que tu as dit. Au BP, on présentera une PPI encore modifiée sur la forme et une PPI qui fera 2020-2026 et suivante. Vous avez raison. Cette année, vous utilisez un terme qui est beaucoup plus sympathique à notre rencontre, vous dites que c'est un exercice délicat. Avant, vous disiez que l'on faisait du « bonneteau », des choses un peu un peu polémistes comme cela. C'est déjà un peu plus raisonnable dans l'appréciation. Oui, c'est un exercice délicat et on aura plaisir à vous présenter une PPI consolidée. On parle toujours de 2022-2026, parce que Covid faisant, on a démarré notre PPI en 2022. On viendra consolider à montrer les investissements que l'on aura faits sur l'ensemble du mandat. Tout cela pour vous dire que vous avez raison, Colbert n'a pas été acheté en 2024, il le sera en 2025.

Monsieur le MAIRE : Colbert est porté par l'EPFL. On y reviendra.

Monsieur FOUCHIER : Le bâtiment Colbert, je trouve que c'est un joli nom. C'est un bâtiment qui est rue Colbert. En délibérant sur l'acquisition à l'EPFL de ce bâtiment ou cette rétrocession, on viendra préciser le projet que nous avons pour ce bâtiment rue Colbert.

Monsieur le MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Madame STOLL ?

Monsieur SOULIE : Une question à laquelle vous n'avez pas répondu, sur le sujet des crédits de paiement 2027-2028 et le report de ce que l'on n'a pas prévu de dépenser sur le groupe scolaire de la ZAC de Ferro-Lèbres. Vous m'avez répondu que c'était au budget, que l'on voyait cela l'an dernier. On l'a vu au moment du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est là que vous nous aviez présenté les 5,12 millions d'euros qui seraient reportés en 2027-2028. Dans ce nouveau rapport d'orientation budgétaire, la colonne n'est pas présente, d'où ma question.

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE, c'est vu au budget. Vous ne le retrouvez pas dans le document, y compris dans le rapport d'orientation budgétaire, de manière précise. Vous

n'avez pas les comparaisons d'année à année. S'agissant de la ZAC Ferro-Lèbres, les raisons du report sont toujours les mêmes. Nous en reparlerons, mais les raisons sont toujours les mêmes.

Monsieur FOUCHIER : C'est au budget que nous en reparlerons.

Monsieur le MAIRE : Oui, Nadine STOLL.

Madame STOLL : Je ne vais pas faire l'intervention générale qui revient à Stéphane. Je voulais simplement donner un point de vue concernant cette fameuse Maison de santé, ou centre de santé, que nous préconisons publique, avec financement public et pas uniquement ou forcément revenant à la seule Mairie de Tournefeuille. J'entends une évolution dans le discours de la part de Monsieur BENSOUSSAN, puisque le sujet, nous l'avions abordé, il y a quelques Conseils Municipaux maintenant. La réponse qui nous avait été faite, c'était de dire qu'il n'y avait pas de problème à Tournefeuille et que nous n'étions pas des fonciers. Je reprends le terme qui avait été énoncé par Monsieur BENSOUSSAN à l'époque. Je sens qu'il y a un éveil, un intérêt sur le sujet et tant mieux. Je trouve dommage que le PPI ne priorise pas ce sujet. Monsieur FOUCHIER, vous dites l'assumer. On l'entend.

Il faut savoir que certains d'entre vous nous ont vus dimanche matin, sur le marché, à faire signer une pétition pour un centre public de santé. Tous ceux qui ne l'ont pas vu ou qui ne l'ont pas encore signé sont appelés à le faire. La pétition est publique et ouverte à tous. C'est une pétition que nous avons portée, mais qui émane de citoyens.

Monsieur le MAIRE : Je vais répondre. Pas sur cette pétition, c'est votre pétition. Il n'y a pas de problème.

Madame STOLL : Nous l'avons portée à 100 %.

Monsieur le MAIRE : Je suis d'accord.

Madame STOLL : Je termine mon intervention.

Monsieur le MAIRE : Allons-y !

Madame STOLL : M. FOUCHIER ou une autre personne. L'un des trois nous a parlé de favoriser l'installation de médecins privés, y compris même dans un cadre d'installation de médecins privés. C'est Monsieur PARRE qui devrait nous donner une réponse lors du vote du budget, par rapport à l'évolution.

Monsieur le MAIRE : Je suis obligé de vous répondre, Nadine.

Madame STOLL : Je termine ma question. J'ai bien compris qu'il y avait des contacts pris avec des promoteurs pour favoriser l'installation de médecins.

Monsieur le MAIRE : Mais pas que cela, d'autres solutions aussi.

Madame STOLL : Concernant ce point particulièrement, j'ai une question précise à poser concernant la ZAC de Ferro-Lèbres et l'installation éventuelle de médecin dans ces locaux. Y a-t-il eu une demande auprès des promoteurs pour l'installation de médecins libéraux dans les futures constructions de Ferro-Lèbres ?

Monsieur le MAIRE : Merci. Je vais vous contredire, je n'aime pas l'idée de l'éveil. C'est par la force des choses, c'est comme cela. La seule différence entre nous et vous est que nous sommes en responsabilité, que nous devons faire des choix et que parmi l'ensemble des choix que nous devons faire, nous essayons de tenir compte de toutes les contraintes. Ce n'est pas nouveau que nous nous préoccupons de savoir.... Je n'arrête pas de rencontrer les Tournefeullais, j'entends des choses. Je suis Tournefeullais moi-même, je sais très bien qu'il est difficile parfois de trouver un rendez-vous chez un médecin. Je le sais très bien. Je vous ai dit quelle était notre stratégie jusqu'à présent, c'est plutôt effectivement d'essayer de favoriser l'installation de médecins par divers moyens, notamment mais pas seulement en discutant avec des constructeurs. Lorsque l'on examine avec eux leurs projets, puisqu'ils viennent toujours consulter la mairie lorsqu'ils veulent construire une résidence, par exemple, on leur dit : « C'est bien, mais aujourd'hui, il y a de réelles difficultés. Les choses vont très vite, il y a de réelles difficultés. Les médecins rencontrent de réelles difficultés pour s'installer, le montant des loyers. Il faut essayer de trouver la manière d'organiser, d'installer des médecins dans la construction. Faites évoluer votre projet, revenez nous voir, par exemple ». Il y a d'autres idées. Je ne veux pas vous dire ce qu'il en est. Ce que j'ai dit, c'est que j'espère avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer de ce point de vue là avant la fin de l'année. Je vous dirai lesquelles, si je les ai. Vous me direz sinon : « Vous m'avez promis des choses ». Je ne vous promets pas. J'espère pouvoir donner de bonnes nouvelles avant la fin de l'année sur ce sujet-là, que nous savons difficile. Nous ne l'avons pas découvert maintenant. Nous sommes comme vous. Nous rencontrons des gens et nous savons quelles sont les difficultés de la vie. Nous gérons tous les jours les difficultés de la vie municipale. Après, j'ai oublié.

Madame STOLL : Pour Ferro-Lèbres.

Monsieur le MAIRE : Pour le moment, vous connaissez le projet tel qu'il a été construit dans les années précédentes. Pour le moment, nous en sommes là. Il y a des équipements publics qui sont prévus. Nous verrons comment, en fonction de l'évolution de la société, de la difficulté que rencontrent les citoyens, si, lorsque nous réaliserons ces projets, nous devons trouver des solutions pour y loger des médecins. Il y aura aussi des constructions privées dans cette ZAC. Peut-être qu'à ce moment-là, lorsque nous rentrerons dans une phase de réalisation du projet effective, nous verrons dans quelle mesure les propriétaires privés pourront participer à cet effort-là si nécessaire. Mais chaque chose en son temps.

Excusez-moi ! Monsieur MERIODEAU, allez-y !

Monsieur MERIODEAU : Oui, merci.

Monsieur le MAIRE : Attention, dans la ZAC, je vous rappelle qu'il y a une enquête publique en ce moment sur le PLUi-H. Nous avons un devoir de réserve, tous, de ce point de vue-là.

Monsieur MERIODEAU : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je vais revenir à un positionnement plus général et sans m'appesantir sur Ferro-Lèbres.

Un budget permet généralement soit de s'opposer à la majorité, soit de conforter ses priorités et ses arbitrages budgétaires. Le contexte économique et social ne facilite pourtant pas cet exercice éminemment politique de distinction de nos points communs et de nos divergences. Nous partageons, heureusement, cependant au sein de cette assemblée des valeurs citoyennes, républicaines et démocratiques.

D'une part, s'il faut chercher des marqueurs politiques, quelques orientations budgétaires communales adressent clairement des questions importantes de sécurité des biens et des personnes, quand d'autres tentent de maintenir une sécurité sanitaire, sociale et environnementale. Se pose forcément M. SOULIE, la question du désengagement de l'État sur ces sujets et notre capacité à maintenir les services publics. On parlait justement de désengagement de l'État, c'était en lien à ce que vous aviez dit tout à l'heure.

Monsieur SOULIE : Je ne suis pas élu de l'État.

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE, vous me demanderez la parole, je vous la donnerai.

Monsieur MERIODEAU : J'articule mon discours par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure. D'autre part, oui, le contexte est contraint, difficile et incertain. Ce cadre appelle à la prudence. Nous pouvons regretter que cette gestion prudente dite de père de famille n'ait été quelque peu excessive pendant des décennies à Tournefeuille, au détriment des investissements sur les infrastructures publiques.

Il est effectivement plus compliqué d'investir aujourd'hui et pourtant, des enjeux doivent impérativement être adressés, notamment les urgences sociales, démocratiques et écologiques. L'isolation des bâtiments, les îlots de fraîcheur n'ont pas à être mis en concurrence avec la nécessité d'un centre communal public de santé. La dette financière n'a aucune commune mesure face à la dette sociale et climatique.

La dette, parlons-en en toute transparence. La dette des collectivités territoriales est passée de 140 milliards en 2011 à 230 milliards en 2023. Depuis 2012, ces mêmes collectivités ont été privées de 250 milliards d'euros, 180 de non-compensation des compétences, 30 milliards de baisses des dotations globales de fonctionnement et des indexations, 30 milliards de non-compensations des suppressions des taxes et impôts locaux et 10 milliards de surcoûts de fonctionnement et d'investissement. On ne revient pas dessus, mais nous adhérons aussi aux propos de Patrick CHARTIER sur les retraites.

Cela fait vingt ans que des coupes sombres dans les services publics sont planifiées méthodiquement. De 2004 à 2007, la tarification à l'acte mise en place par Monsieur Xavier BERTRAND et son directeur de cabinet, Jean CASTEX, a mené l'hôpital public vers une logique d'entreprise privée. 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés et 50 000 infirmiers et infirmières ont quitté leurs postes après dix ans de carrière.

En 2008, le rapport BALLADUR visait à réduire drastiquement les soutiens de l'État, création des métropoles, fusion des régions, surcharge des transferts non compensés sur les départements.

Entre 2009 et 2012, suppression de 80 000 postes dans l'Education nationale.

Dernier point, en 2013, la loi NOTRe et la circulaire VALS ont accéléré la décentralisation en étranglant les collectivités locales.

À tout cela s'ajoute la crise démocratique évoquée en début de Conseil par Monsieur le Maire. Nous avons effectivement besoin d'un budget national, y compris de notre point de vue local. Reprendre le budget 2024 de l'État n'est certes pas idéal. Pourtant, cela resterait un moindre mal et nous n'acceptons pas le budget national 2025. Nous le rejetons tel qu'il est, c'est-à-dire le budget le plus antisocial depuis des décennies. Nous rejetons également

la façon dont il a été adopté via l'article 49, alinéa 3. Nous rappelons également que le budget de la Sécurité sociale ne devrait pas être contrôlé par le gouvernement sous la menace d'un 49-3, mais par les représentants des travailleurs.

Monsieur le MAIRE : Merci.

Monsieur MERIODEAU : Je reviens sur le budget local. L'État nous impose la rigueur en se privant de recettes à travers des cadeaux distribués sans contrepartie aux grands groupes privés et aux marchés financiers. Mais pour revenir à notre épargne et à notre capacité d'endettement, qui peut être raisonnablement utilisée localement ; dans les thématiques affichées dans la Programmation pluriannuelle d'Investissements, nous tenons à rappeler le décalage avec ce que les Tournefeuillaises et les Tournefeuillais pourraient comprendre ou imaginer. Nous les invitons à s'intéresser de plus près à ce que recouvre chaque thématique. On ne va pas rentrer dans toutes. La rubrique digitalisation peut tout aussi bien se comprendre comme une adaptation des services municipaux aux outils numériques que comme un investissement dans les infrastructures pouvant supporter des flux de données pour des caméras de surveillance.

Pareil, la rubrique « vie citoyenne » pourrait aussi être appelée « vie publique » ou « services publics communaux ». Cela ne concerne pas des moyens de fonctionnement pour l'expression citoyenne de fait, puisqu'il s'agit de planifier des investissements sur plusieurs années. Contrairement à ce que propose la Liste Citoyenne Tournefeuille, cela ne reflète pas non plus des investissements qui seraient débattus, arbitrés ou décidés par les citoyens de Tournefeuille. Il y a le bâtiment administratif, l'amélioration de l'accueil public, le mieux-être au travail ou encore l'extension du cimetière Pahin.

J'appelle chacun et chacune à regarder plus précisément tous ces points-là.

Monsieur le MAIRE : Merci, Stéphane MERIODEAU. Nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du prochain Conseil Municipal. Nous pouvons maintenant passer au vote. Oui.

Madame TOURNEIX-PALLME : Merci, Monsieur le Maire, une petite question. La disparition de la réalisation du square éphémère Petit Train, je voulais savoir ce que c'était. Cela a disparu de votre tableau quand il a été projeté.

Monsieur le MAIRE : Excusez-moi !

Madame TOURNEIX-PALLME : De quoi s'agit-il, Madame MEIFFREN, le square éphémère ?

Madame MEIFFREN : C'est un square éphémère. Cela veut bien dire ce que cela veut dire. On fait un aménagement urbain temporaire, le temps de pouvoir développer d'autres projets sur l'espace là où il y avait le skatepark. On fait un aménagement, avec des aménagements pour l'école Petit Train qui pourra faire de l'apprentissage à vélo, des espaces de fraîcheur, des espaces aussi de sport un peu libre. On essaie de requalifier cet espace. Avant que l'on fasse de gros travaux sur un complexe sportif, cela nous paraissait nécessaire que l'environnement urbain soit requalifié dans cette zone.

Cela a été fait en concertation avec la communauté éducative, avec les riverains, avec les associations, avec l'AGORA qui a participé aux concertations. Je pense que les travaux seront faits à partir de septembre 2025 et avec une première phase de préparation de

l'espace d'apprentissage du vélo pour les scolaires, qui sera fait avant, en priorité. Le square éphémère c'est beau.

Monsieur le MAIRE : Oui, c'est un joli mot, vous avez les explications. Je crois que Bruno LOMBARDO en avait déjà parlé tout à l'heure, mais c'était un peu rapide.

Madame TOURNEIX-PALLME : C'était tellement joli, d'où ma curiosité. Cela disparaît du tableau, parce que c'est englobé, parce que c'est éphémère.

Monsieur le MAIRE : Parce que c'est éphémère. Cela vous convient-il ? Merci. Madame STOLL ?

Madame STOLL : Peut-on poser des questions ou tu voulais clore la séance ? Je veux faire simplement un lien suite à la question d'Elisabeth concernant ce projet éphémère, et si éphémère qu'il a disparu, d'un montant de 250 000 €, l'exact montant correspondant à ce projet maraîcher. Concernant ce projet maraîcher, peut-on en savoir un peu plus ? Sans rentrer forcément dans les détails, mais qu'est-il prévu à la hauteur de 250 000 € qui me paraissent dérisoires par rapport à ce projet d'îlot de fraîcheurs qui est de 2,3 millions ?

Monsieur le MAIRE : On rentre à nouveau dans la PPI, le débat budgétaire, pas dans les orientations. L'orientation c'est : On maintient notre PPI, les 30,5 millions. On vous a donné davantage de renseignements, d'informations. Ce que je vous propose, c'est vous reparler de cela en commission. Il faudra en reparler en commission. Vous pourrez en parler en commission, parce que ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, c'est dans le cadre du vote du budget. Ce n'est que partie remise, ce n'est pas pour vous empêcher d'en parler, mais faisons comme cela. C'est un sujet précis qui concerne le prochain débat au prochain Conseil Municipal. On en parle, c'est tout. Gardez votre question et on en reparlera à ce moment-là. C'est dans un mois. Si on commence à entrer dans toutes les rubriques de la PPI, on fait le Conseil Municipal de fin mars.

Madame STOLL : Sera-t-il possible de modifier le montant concernant ce fameux projet maraîcher ? On ne voudrait pas être coincés sur une enveloppe.

Monsieur le MAIRE : On ne va pas changer les montants. Vous verrez les montants qu'en responsabilités, nous proposons, c'est du prévisionnel. Nous vous donnerons les explications nécessaires. Ne vous inquiétez pas. Vous en parlerez en commission si vous le voulez et notamment en commission plénière puisque c'est un sujet finance-budget. Nous pourrions en reparler en commission plénière, à la prochaine commission plénière et au prochain Conseil Municipal qui suivra.

Ce que je vous propose maintenant, c'est de passer au vote. Il s'agit d'un vote pour prendre acte que le débat d'orientation s'est déroulé réellement. Je crois que l'on peut le dire, il a bien eu lieu. Je redonne la parole pour cela à Dominique FOUCHIER.

Monsieur FOUCHIER : Merci. Avant de vous lire le cœur de la délibération sur ce Débat d'Orientation Budgétaire, je voudrais dire deux ou trois choses. D'abord, vous remercier les uns les autres, parce que je pense que l'on a eu un débat complet, un débat apaisé, un débat où les choses ont pu être dites, des propositions sont venues. Il y a encore un peu de flous, quand on parle d'une Maison de santé qui serait 100 % publique. Sans dire combien cela va coûter ni l'impact sur les orientations budgétaires, j'estime que c'est encore un peu flou. Quelquefois, c'est un peu suspicieux aussi. Vous mettez de la suspicion, dans ce qu'a

dit Stéphane MERIODEAU, sur le cimetière de Pahin, par exemple. Il dit aux Tournefeullais : « Intéressez-vous sur pourquoi on aurait agrandi le cimetière de Pahin ? ». Dans la liste, il y avait des choses où on suspectait des investissements, notamment sur le cimetière de Pahin. Je trouve cela très grave. On peut discuter des investissements, il y en a qui sont indiscutables. De prévoir les sépultures pour que les Tournefeullais puissent se faire enterrer à Tournefeuille, c'est très grave, de suspecter que l'on ait fait un agrandissement comme cela sans caler.

Cela a été dit comme cela. Je veux juste conclure, mais je ne veux pas laisser de choses qui sont floues ou suspicieuses, même si elles sont cachées dans une expression. Le compte-rendu, on regardera en visio. Vous avez dit : « Je pense que les Tournefeullais devraient s'intéresser à un certain nombre d'investissements, en faisant la liste digitalisation... ». Oui, on pourra vous confirmer ces investissements.

Pour en terminer, il vous est demandé de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport portant sur le budget de la Commune, de dire que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis aux représentants de l'État et aux présidents de Toulouse Métropole dans un délai de quinze jours et sera mis à disposition du public, de demander au maire de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus, et de remercier les services pour l'important travail dans la préparation de ce budget, la formalisation de ce rapport d'orientation budgétaire et l'ensemble des éléments qui nous ont permis d'en débattre. Ce n'est pas dans la décision, mais je pense que c'est important de remercier les services.

Monsieur le MAIRE : Vous avez raison. Nous votons. C'est un vote un peu particulier. Le débat s'est tenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Monsieur le MAIRE : C'est uniquement pour parler de la tenue du débat.

Madame STOLL : Il s'est tenu, mais pas au fond. On n'a pas eu les éléments demandés.

Monsieur le MAIRE : Nous prenons en compte votre vote. Deux abstentions. Merci à vous.

Je vais dire une dernière chose sur les finances et le budget. Il faut faire confiance aux collectivités locales, parce qu'elles font la preuve de leur sérieux, de manière générale, de leur sérieux financier et budgétaire. Il faut une nouvelle loi de décentralisation. J'avais envie de le dire, je l'ai dit.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL25-006 Débat d'orientations budgétaires 2025			2 (Nadine STOLL / Stéphane MERIODEAU)	

Je crois que nous pouvons passer à la question orale qui nous a été posée, avant de finir nos débats, de Laurent SOULIE. Il a une minute trente pour poser sa question.

Monsieur SOULIE : Merci, Monsieur le Maire. Ma question porte sur les effectifs de notre police municipale, aujourd'hui, en 2024, et les perspectives. Je rappelle un peu le contexte. En 2020, nous avons à Tournefeuille six policiers municipaux. Il y a deux embauches qui avaient été faites en 2020, qui avaient amené ces effectifs à huit policiers municipaux. Ce sont, aujourd'hui, les seuls chiffres dont on dispose, venant du ministère de l'Intérieur, des chiffres qui remontent à 2021.

Récemment, vous avez beaucoup communiqué sur ce sujet. On a entendu le chiffre de 11. On ne sait pas trop s'il s'agit de policiers municipaux, parce que, par moment, on entend « policiers », « effectifs de la police », « des agents ». Ma question est très simple : pourriez-vous distinguer et clarifier ce point, s'il vous plaît, en nous donnant, aujourd'hui, les effectifs de policiers municipaux sur le terrain, embauchés et en poste à Tournefeuille, à l'exception des agents de surveillance de la voie publique (les ASVP), également les effectifs d'ASVP, toujours sur le terrain, et les perspectives d'embauche qui sont prévues ? J'entends 8, plus 3, 11, on imagine qu'il y a trois personnes. Ces personnes sont-elles embauchées ? Est-ce une prévision d'embauche ? S'agit-il de policiers, d'ASVP ? S'ils ne sont pas aujourd'hui sur le terrain, quelle est la date d'entrée en service de ces futurs effectifs de police ?

Une petite question subsidiaire : ces trois personnes dont vous avez parlé, quels sont leurs profils ? Si on pouvait en savoir un petit peu sur leurs profils. S'agit-il de policiers municipaux, des ASVP, des gens qui sont amenés à être dans des bureaux, à être sur le terrain ?

Monsieur le MAIRE : Je vais répondre précisément à votre question. Vous souhaitez connaître les effectifs de policiers municipaux en poste. Nous avons actuellement 11 policiers municipaux en poste à Tournefeuille, dont le directeur de la tranquillité publique, qui est un policier municipal et que nous avons recruté en tant que tel, souhaité recruter en tant que tel. Il n'y a pas d'ASVP à Tournefeuille. Nous avons bien 11 policiers municipaux. C'est une possibilité que nous avons évoquée, le recrutement d'ASVP, mais en définitive, nous avons souhaité recruter des policiers municipaux qui ont des compétences plus grandes qu'un ASVP. C'est pour répondre à cette question-là.

Les embauches prévues, oui, nous souhaitons renforcer encore les effectifs de la police municipale de Tournefeuille, mais aujourd'hui, compte tenu de tout ce que nous avons dit pendant cette séance relativement au Débat d'Orientation Budgétaire, je ne peux pas vous affirmer et vous dire exactement comment nous pourrions ou pas procéder au recrutement de policiers municipaux supplémentaires en 2025. Mais le mandat n'est pas achevé. Si nous arrivons à dégager des marges financières, ou si nous pouvons modifier certains choix dans les arbitrages que nous ferons, si nous en avons les moyens, nous procéderons certainement au recrutement. Nous avons la volonté, nous le souhaitons, renforcer encore les effectifs de la police municipale. Voilà ma réponse en totalité.

Il y a 11 policiers municipaux à Tournefeuille. Vous avez fait référence aux sollicitations dont nous avons fait l'objet par les organes de presse, qui sont venus à nous pour discuter de l'organisation de la tranquillité publique à Tournefeuille. C'est ce que nous leur avons dit précisément. J'espère que vous avez maintenant les précisions nécessaires. D'ailleurs, il n'y a pas que nous qui en parlons. Je crois que Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, l'autre jour, a indiqué hier dans une conférence de presse que Tournefeuille avait pu progresser dans l'organisation de sa police municipale, grâce à une coordination accentuée avec la

police nationale. Ce que j'ai dit aussi dans les organes de presse qui nous ont sollicités pour parler de ce sujet.

Vous savez tout. Je crois que j'ai répondu précisément à votre question. Des policiers municipaux et pas d'ASVP.

Monsieur SOULIE : Je vous remercie, c'est très clair. Je ne peux que m'en réjouir. En revanche, je voudrais revenir sur un mot qui revient régulièrement, que vous avez employé et qui, à l'origine, a été employé par notre groupe. Je vous rappelle qu'en 2020, on avait pointé du doigt la faiblesse de nos effectifs de police municipale. Ce jour-là, je crois que c'était un des tout premiers Conseils Municipaux, Monsieur FOURMY nous avait expliqué que l'on ne pouvait pas comparer Tournefeuille à la ville de Nice. Nice étant la ville où il y a le ratio le plus important de policiers rapporté au nombre d'habitants. On avait répondu que ce n'était pas notre vision. Mais de ces 6 policiers municipaux, on est arrivés à 8. Ces 8 policiers municipaux, on a exprimé le fait que pour n'être que dans la moyenne des villes françaises de sa strate, il faudrait que l'on ait en moyenne 5,3 policiers municipaux pour 10 000 habitants, soit 16 au total. C'est là que j'ai parlé de doublement.

Monsieur le MAIRE : Je vous laisse finir.

Monsieur SOULIE : Non, c'est parce que vous avez parlé de doublement, en disant que l'on aura presque doublé à la fin du mandat.

Monsieur le MAIRE : Nous n'avons pas parlé de doublement dans les objectifs que nous nous sommes fixés, les engagements que nous avons pris dans notre programme. Nous sommes en démocratie. Nous avons un programme et il faut le réaliser. Nous n'avons jamais parlé de doublement. Nous avons dit que nous renforcerions les effectifs de la police municipale. C'est écrit noir sur blanc dans nos engagements en 2020. C'est la vérité, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je n'ai jamais parlé de vos engagements de 2020. Je dis les termes que vous avez employés dans la presse récemment. Vous avez dit : « Nous avons presque doublé les effectifs », en vous rapportant au 6 du début du mandat. Si vous ne me laissez pas terminer, je ne peux pas pouvoir vous exprimer.

Monsieur le MAIRE : Oui, mais on est hors sujet.

Monsieur SOULIE : « On est hors sujet » !

Monsieur le MAIRE : On est hors temps.

Monsieur le MAIRE : Il y a des règles.

Monsieur SOULIE : Quand j'ai parlé de doublement, je parlais d'un doublement par rapport aux effectifs de 8 pour n'être que dans la moyenne. Je crois manifestement que vous ne voulez pas entendre ce que j'ai à vous dire. Ce n'est pas le débat ? On ne débattrait pas de cela.

Monsieur le MAIRE : Il y a une question, je vous ai répondu. Ma réponse était précise. Vous l'avez vous-même reconnue et je vous en remercie. Le reste est un autre débat. On est hors débat. Je crois que maintenant, nous pouvons mettre fin à la séance du Conseil Municipal du 11 février 2025. Merci à vous.

La séance est levée à 20 h 54.



Le Maire,
Frédéric PARRE

• • •



La secrétaire de séance,
Isabelle MEIFFREN

